



BREIZH COP

38 objectifs soumis au débat

SYNTHÈSE DES
5 COP TERRITORIALES

OCTOBRE 2018

SOMMAIRE

<i>LA BREIZH COP ET LA MÉTHODE CONCERTATION</i>	4
La Breizh COP	4
Les grandes étapes de la Breizh COP	4
Mars 2017 à Avril 2018	4
Actuellement, de mai 2018 à décembre 2018	4
A partir de 2019	4
La méthode de concertation de la Breizh COP	4
Les 38 propositions d'objectifs	5
Les lieux	6
Les participants	6
La méthode d'animation	7
La constitution des ateliers	7
L'animation des ateliers	8
Retour général sur les COP territoriales	10
<i>LES PROPOSITIONS D'OBJECTIF SOUMISES AU DÉBAT</i>	11
Objectif n°1 – Amplifier le rayonnement de la Bretagne	12
Objectif n°2 – Développer des alliances territoriales et assurer la place européenne de la Bretagne	13
Objectif n°3 – Assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au reste du monde	14
Objectif n°4 – Atteindre une multimodalité performante pour le transport de marchandises	15
Objectif n°5 – Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne	16
Objectif n°6 – Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions	17
Objectif n°7 – Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions	18
Objectif n°8 – Faire de la mer un levier de développement pour l'économie et l'emploi	19
Objectif n°9 – Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines	20
Objectif n°10 – Faire de la Bretagne un laboratoire d'innovation au service d'un tourisme durable	21
Objectif n°11 – Faire de la Bretagne la région leader de l'agro-écologie et du « bien-manger »	22
Objectif n°12 – Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises	23
Objectif n°13 – Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques	24
Objectif n°14 – Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale	25
Objectif n°15 – Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints	26
Objectif n°16 – Améliorer collectivement l'offre de transports publics	27
Objectif n°17 – Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton	28
Objectif n°18 – Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales	29
Objectif n°19 – Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence	30

Objectif n°20 – Penser le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques	31
Objectif n°21 – Améliorer la qualité de l’air intérieur et extérieur	32
Objectif n°22 – Déployer en Bretagne une réelle stratégie d’adaptation au changement climatique	33
Objectif n°23 – Accélérer l’effort breton pour l’atténuation du changement climatique	34
Objectif n°24 – Atteindre le zéro enfouissement pour atteindre le zéro déchets en 2040	36
Objectif n° 25 – Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040	37
Objectif n°26 – Intégrer les enjeux de l’eau dans tous les projets de développement et d’aménagement	38
Objectif n°27 – Dépasser en Bretagne les objectifs nationaux de transition énergétique	39
Objectif n°28 – Stopper la banalisation des paysages et de l’urbanisme en Bretagne	40
Objectif n°29 – Préserver et reconquérir la biodiversité en l’intégrant comme une priorité des projets de développement et d’aménagement	41
Objectif n°30 – Garantir comme une règle prioritaire l’obligation de rechercher l’évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation	42
Objectif n°31 – Mettre un terme à la consommation d’espaces agricole et naturel	43
Objectif n°32 – Renforcer la participation des citoyens à l’action collective	46
Objectif n°33 – Conforter une armature urbaine et territoriale au service d’un double enjeu d’attractivité et de solidarité	47
Objectif n°34 – Réduire les effets de la relégation sociale et territoriale en matière de logement	48
Objectif n°35 – Lutter contre la précarité énergétique	49
Objectif n°36 – Favoriser l’égalité des chances entre les territoires	50
Objectif n°37 – Réinventer l’action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens	51
Objectif n°38 – Réinventer l’offre de services à la population et son organisation pour garantir l’égalité des chances	52

CONCLUSION

53

LA BREIZH COP ET LA METHODE CONCERTATION

LA BREIZH COP

La Breizh COP est le projet d'avenir et de développement durable du Conseil régional de Bretagne d'ici 2040. Elle a pour ambition de dépasser son strict programme d'actions et d'être un projet de territoire pour toute la Bretagne et ses habitants. Elle se déclinera ensuite en partie dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) que les régions ont obligation d'élaborer.

La Breizh COP positionne les transitions climatiques et écologiques au cœur de sa démarche, l'urgence étant partagée. Elle propose également de redéfinir une nouvelle vision de l'aménagement du territoire breton, estimant le modèle actuel fragilisé.

Pour cela, elle recherche la mobilisation du plus grand nombre autour d'objectifs partagés et d'engagements concrets, pour impliquer l'ensemble des Bretons, afin d'inventer une nouvelle manière de construire ce projet de territoire.

LES GRANDES ETAPES DE LA BREIZH COP

MARS 2017 A AVRIL 2018

Les grandes orientations ont été fixées par le Conseil régional en avril 2018 à Brest, après un travail mené pour établir un diagnostic partagé.

ACTUELLEMENT, DE MAI 2018 A DECEMBRE 2018

Dans cet esprit, les objectifs de la Breizh COP se doivent d'être construits avec l'ensemble des participants qui ont été associés à la définition des orientations. Cette phase permettra de décliner les orientations transversales de l'étape précédente en objectifs qui seront adoptés lors de la session de décembre 2018 du Conseil régional.

A PARTIR DE 2019

Pour atteindre ces objectifs, des outils seront définis. Ils seront de trois ordres :

- Des engagements pris par chacun, à son niveau et avec ses moyens, pour répondre aux objectifs communs ;
- Des règles qui s'imposeront aux documents de planification des territoires ;
- De nouvelles politiques publiques et notamment des politiques contractuelles avec les territoires.

LA METHODE DE CONCERTATION DE LA BREIZH COP

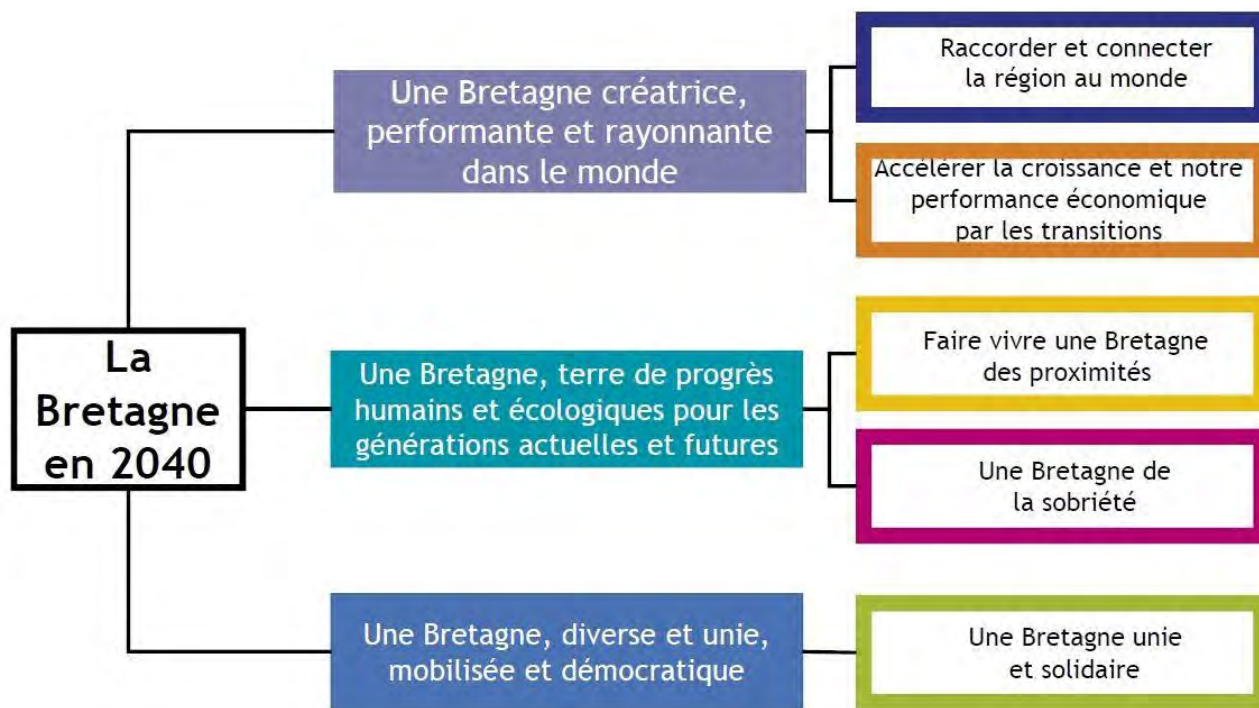
La méthode de concertation comprend des réunions politiques, des réunions techniques, des instances de dialogue entre les élus, les acteurs de la société civile et également des débats avec les habitants.

Dans ce cadre, cinq COP territoriales ont été organisées dans les 5 grands espaces régionaux (nord, sud, centre, est, ouest), où ont été invités toutes les collectivités, le CESER, les conseils de développement et les acteurs des précédentes conférences régionales.

Ces cinq réunions se sont déroulées selon un format identique. Elles ont permis de soumettre aux participants, pour avis, 38 propositions d'objectifs afin de voir dans quelle mesure elles suscitaient l'adhésion, elles faisaient l'objet de réserves et le cas échéant de désaccords. In fine, les cinq COP devaient permettre de :

- Confirmer le partage d'une ambition nouvelle et de ses conséquences ;
- Rejeter des ambitions, ou de les revoir à la baisse ou à la hausse ;
- Accepter sous réserve de conditions (territoriales ou de type d'acteurs) certains objectifs.

Les propositions sont organisées autour des trois grandes orientations arrêtées en avril 2018 par le Conseil régional ; ces orientations se déclinant elles-mêmes en cinq grandes parties :



C'est à l'échelle de ces 5 grandes parties qu'ont été formulées des propositions d'objectifs : 38 pour l'ensemble de la Breizh COP, avec pour chacune d'entre elles, de 1 à 7 sous-objectifs.

LES LIEUX

Les cinq COP territoriales se sont tenues, en 2018, dans les lieux suivants :

- **COP Nord**, à Goudelin, le mercredi 19 septembre
- **COP Sud**, à Guidel, le jeudi 20 septembre
- **COP Est**, à Melesse, le mardi 2 octobre
- **COP Ouest**, à Pont-de-Buis-lès-Quimerch, le mercredi 3 octobre
- **COP Centre**, à Guerlédan, le vendredi 12 octobre.



LES PARTICIPANTS

Les invités aux cinq COP territoriales ont été l'ensemble des collectivités (représentées par des élus ou des techniciens), le CESER, les conseils de développement et les acteurs des précédentes conférences régionales ; ces derniers comprenant des représentants de la société civile (associations, consulaires, gestionnaires de délégation de service public...), des citoyens, etc... Le public présent aux COP territoriales a donc été issu d'horizons divers, avec des niveaux de connaissance différents des thématiques de la Breizh COP et des enjeux par rapport à l'élaboration de ce document (conséquences réglementaires sur les documents de planification infra-régionaux, évolutions des politiques contractuelles de la Région...).

Les participants ont reçu une invitation par e-mail pour l'ensemble des 5 rencontres, et ils ont sélectionné ensuite la COP territoriale qui leur convenait le mieux.

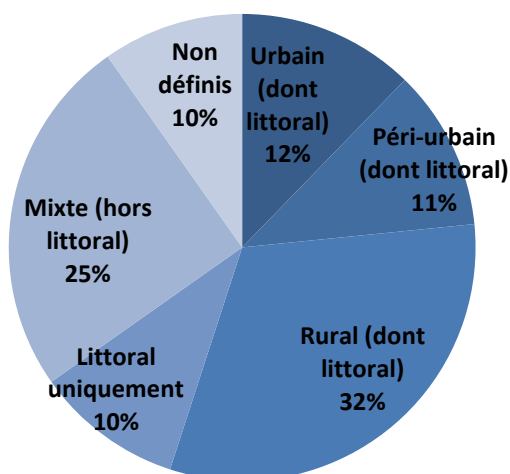
Lors des COP territoriales, les participants devaient préciser lors du premier tour de table s'ils s'identifiaient comme un territoire urbain, péri-urbain, rural et/ou littoral. Cela permettait de savoir si des tendances se dégageaient selon les objectifs et cette typologie des territoires.



Sur l'ensemble des COP territoriales, les ateliers ont réuni plus de 440 participants. 39 % d'entre eux sont des élus locaux, 35 % des techniciens et 26 % sont issus de la société civile.

La COP Est a été la plus fréquentée avec 143 personnes présentes aux ateliers, suivie de la COP Ouest avec 90 participants. Les COP Nord et Sud suivent ensuite, avec 80 contributeurs chacune. Enfin, la COP centre a vu 47 personnes prendre part à ses ateliers.

Concernant la typologie fonctionnelle des territoires (urbain, rural, etc...), on obtient les résultats suivants :



Plus d'un tiers des participants aux ateliers (35 %) estiment qu'ils sont affiliés à plusieurs typologies de territoire (hors littoral) ou à aucune tandis que 32 % s'identifient comme appartenant à des territoires ruraux. Les trois autres modalités proposées sont aux alentours de 10 %.

La surreprésentation des personnes s'identifiant à aucune typologie territoriale ou au contraire à plusieurs rend l'analyse des retours des débats, selon ces modalités, difficile et peu pertinente.

LA METHODE D'ANIMATION

L'animation des COP territoriales a été identique pour toutes les rencontres.

LA CONSTITUTION DES ATELIERS

Les ateliers ont été constitués préalablement selon les inscrits aux COP territoriales. La répartition a été établie pour avoir le plus de profils différents présents à chaque atelier (élus, techniciens, associatifs...).

Les 38 objectifs ont été répartis pour que chaque atelier traite au moins un objectif de chacune des 5 grandes parties issues des orientations de la Breizh COP. 5 objectifs ont été systématiquement présentés aux participants dans chaque atelier.

Les sous-objectifs correspondants ont été portés à la connaissance des participants au cours de l'atelier.

L'ANIMATION DES ATELIERS

Chaque atelier était animé par un technicien des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne et la méthode retenue a été la suivante :

- Tour de table de présentation des participants et détermination du type de territoire d'appartenance (urbain, péri-urbain, rural et/ou littoral).
- À l'aide de l'abaque de Régnier, les participants se sont exprimés sur les 5 objectifs de l'atelier selon les modalités suivantes.

tout à fait d'accord
d'accord
mitigé
pas d'accord
pas du tout d'accord
ne sait pas

- L'abaque de Régnier a été complété au fur et à mesure, puis les objectifs portant le plus à polémique ont été sélectionnés.



- Le débat s'est engagé sur l'objectif le plus sujet à avis divergents, puis en fonction des échanges et du temps imparti, on passait ensuite au deuxième objectif faisant le plus débat au sein du groupe, etc...
À la fin de chaque objectif débattu, les participants ont été invités à s'exprimer de nouveau selon les modalités de l'abaque de Régnier pour indiquer si leur position initiale avait évolué.
- Une fois la phase de débat terminée, les participants ont été invités à noter les sous-objectifs correspondant aux objectifs de leur atelier selon les modalités suivantes :
 - **Concerné** en tant que Breton (1 pas concerné, 3 concerné). Est-ce que, en tant que citoyen habitant en Bretagne, je me sens concerné par tel sujet ?
 - **Urgence** (1 moins urgent, 3 très urgent). D'après vous, par rapport à l'urgence climatique, ce sujet doit-il est traité en priorité, ou plus tard ?
 - **Maîtrise** (1 pas compétent, 3 compétent). Avez-vous, sur ce sujet, une compétence qui vous permet d'intervenir sur cet objectif et faciliter sa mise en œuvre et son succès ?

- **Faisabilité** (1 pas faisable, 3 faisable). Estimez-vous que l'accomplissement de cet objectif soit faisable ou irréalisable ?

Les propos des participants ont été pris en note par un technicien de la Région pour rédiger la présente synthèse, tandis que les abaques de Régnier et les notations des sous-objectifs étaient collectés pour analyse.

Le principe des COP territoriales, avec la région Bretagne se déplaçant sur l'ensemble du territoire pour présenter et soumettre aux débats les 38 propositions d'objectifs de la Breizh COP, a été globalement apprécié par les participants.

L'implication de l'exécutif régional aux cinq rencontres territoriales, pour présenter la Breizh COP, et échanger avec les participants a permis de bien positionner le projet global et l'ambition politique du Conseil régional concernant la Breizh COP et le développement de la Bretagne. Le temps d'échange ayant eu lieu par la suite a également permis aux participants d'exposer leurs positions et questionnements concernant l'ensemble de la démarche ainsi que leurs visions de l'avenir de la Bretagne. Cet exercice a permis de clarifier les positions du Conseil régional sur des points précis qui pouvaient inquiéter les participants et de prendre en compte leurs remarques et observations.

Concernant les 38 propositions d'objectifs soumis à la concertation, on note en majorité, une adhésion spontanée aux principes généraux des objectifs. Les valeurs de la Breizh COP et ses grandes orientations étant partagées par la majorité des participants.

La mise en débat des objectifs ainsi que les discussions s'engageant spontanément lors de la première phase de l'abaque de Régnier, ont fait ressortir des points de manière récurrente.

Tout d'abord, les objectifs ont été jugés trop généraux, ce qui a rendu un positionnement sur le degré d'acceptation difficile, ne sachant pas ce qu'ils recouvraient réellement et la façon dont ils allaient être mis en œuvre.

Les participants ont ensuite régulièrement soulevé la nécessité d'approfondir de nombreux objectifs, pour qu'ils soient réalistes et ne restent pas des vœux pieux.

Les participants ont noté le besoin de définir plus précisément les termes des objectifs et des sous-objectifs, pour lever les ambiguïtés et incompréhensions qu'ils pouvaient susciter de manière à en faciliter la compréhension par l'ensemble des citoyens.

La méthode qui a permis de chiffrer certains objectifs a également posé question. Les participants souhaitant connaître la manière dont ils ont été fixés et les éléments de comparaison qui permettent de mettre en perspective ces objectifs.

L'absence d'horizons temporels précisant la réalisation des objectifs a été une remarque récurrente des participants. A leurs yeux, sans précisions complémentaires, les objectifs nécessitant un changement de modèle de développement ne pouvaient qu'être utopiques, une période de transition étant nécessaire pour leur accomplissement.

La question de la mise en œuvre des objectifs est ressortie également de l'ensemble des ateliers. Les participants se s'interrogeant régulièrement sur la façon dont le Conseil régional allait décliner ces orientations générales. Pour eux, l'absence de précisions sur la façon dont les objectifs allaient être transcrits limitait la pertinence du débat. En effet, les questions de moyens (accompagnement, ingénierie, financement...), ou de l'élaboration d'un schéma régional prenant en compte l'ensemble des problématiques d'un sujet (pour les mobilités par exemple) semblent nécessaires aux participants pour que la Breizh COP puisse être une réussite.

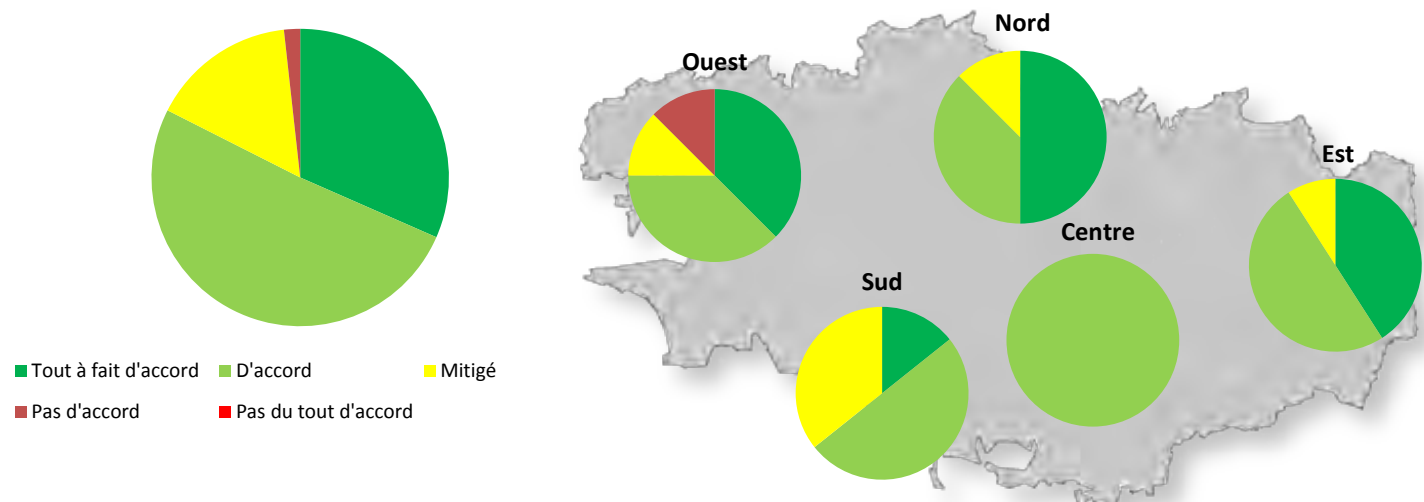
Pour ces raisons, les discussions et débats autour des objectifs ayant eu lieu au cours des ateliers ont amené certains participants à revoir et à dégrader leur niveau d'accord aux objectifs présentés lors des COP territoriales. En effet, les participants, bien qu'adhérant aux valeurs générales exprimées par la Breizh COP, ont estimé que les points évoqués ci-dessus devaient nécessairement être traités pour recueillir leur entière adhésion.

Les notations des sous-objectifs en fin d'atelier ont montré également que les participants estimaient généralement, et par rapport aux autres items, avoir moins de maîtrise sur la mise en œuvre et la réussite des sous-objectifs de la Breizh COP.

Note méthodologique : Nous attirons votre attention sur le fait que certains ateliers, en particulier ceux de la COP Centre, ont réuni peu de participants. Il convient d'être vigilant sur les éventuelles conclusions quant à l'analyse des diagrammes par COP territoriales. L'abaque de Régnier regroupant les résultats de toutes les COP territoriales est le plus robuste pour analyser le niveau d'acceptation des participants à un objectif.

Par ailleurs, de par la méthode employée, certains objectifs peuvent ne pas avoir été débattus dans les ateliers. Dans ce cas, les participants ne s'étant pas exprimés sur ces sujets, l'analyse des retours est difficile. C'est le cas des objectifs 14 et 35.

OBJECTIF N°1 – AMPLIFIER LE RAYONNEMENT DE LA BRETAGNE



Consensus

Un certain consensus a émergé des débats sur le fait qu'il ne fallait, en aucun cas, favoriser une stratégie qui finirait par pénaliser la Bretagne en dénaturant ses principaux atouts (richesse patrimoniale, culturelle, qualité de vie...) d'autant que l'image de la région est déjà parfois un peu écornée (agriculture très intensive, pollution, algues vertes...).

L'exemple du tourisme, qui se développe de manière excessive sur certains territoires, a servi plusieurs fois d'illustrations. Cet apport croissant de population, notamment en secteurs littoraux, conduit à une forme d'industrialisation de cette filière mais aussi à une augmentation des coûts fonciers et immobiliers et à une croissance du parc résidentiel secondaire qui chassent certaines populations (jeunes notamment), les éloignent de leur emploi, réduisent la mixité sociale et, au final, transforment totalement et irrémédiablement les communes concernées.

Dissensus

Si l'objectif est d'attirer en Bretagne de nouvelles populations, de favoriser la croissance économique, les échanges de marchandises et les déplacements humains, n'y-a-t-il pas là une contradiction avec celui d'un développement durable souhaité et annoncé par tous mais qui nécessite de penser effectivement les politiques d'aménagement dans toutes leurs composantes sociales, environnementales et économiques sans forcément raisonner en termes de décroissance ?

De nombreuses filières économiques et entreprises bretonnes ne peuvent fonctionner qu'à l'international. Certes, il est toujours possible de favoriser et d'intensifier les réseaux de production et de commercialisation à l'échelle régionale, y compris en multipliant les circuits courts. Mais réduire les échanges internationaux reviendrait pour certains des participants à condamner bon nombre d'entreprises.

Différences territoriales

Les adhésions les plus significatives concernent les zones Centre et Nord Bretagne, qui bénéficient dans une moindre mesure de la croissance économique régionale et sont donc plus sensibles à cet objectif, et Est (35) plus directement impliquée dans les concurrences territoriales entre grandes métropoles régionales à l'échelle nationale.

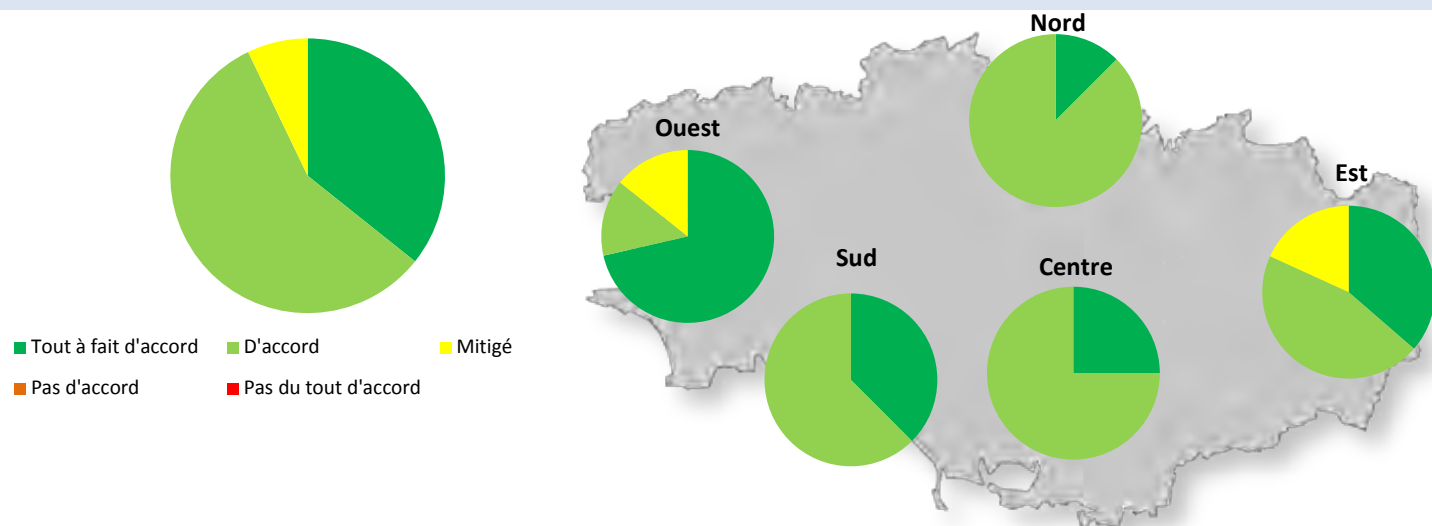
Éléments du débat

Même si la culture est effectivement un marqueur essentiel de la Bretagne qui fait sa renommée à l'international et participe largement de son rayonnement, doit-elle être affirmée comme un objectif structurant de la Breizh COP au même titre que les enjeux environnementaux et climatiques ?

Les ambitions de la Bretagne en termes de rayonnement et d'attractivité pourraient s'avérer contradictoires avec la stratégie de la Breizh COP, centrée sur les enjeux climatiques et environnementaux, si elles ne sont pas portées par une volonté de rupture très nette avec les politiques et pratiques actuelles.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 1.1	2,4	2,3	1,7	1,8
Sous-objectif 1.2	2,4	2,4	1,7	2,0

OBJECTIF N°2 – DEVELOPPER DES ALLIANCES TERRITORIALES ET ASSURER LA PLACE EUROPEENNE DE LA BRETAGNE



Consensus

L'objectif 2 est reçu assez favorablement. Les participants s'accordent sur le nécessaire positionnement de la Bretagne à l'échelle européenne et sur la responsabilité de la région Bretagne de contribuer à son rayonnement à cette échelle continentale (2.3) mais les liens avec les régions limitrophes (Pays de la Loire en particulier) semblent prioritaires.

A l'échelle européenne, les participants estiment que des savoir-faire bretons sont reconnus (agriculture, IAA, pêche, R&D...) mais il faut donner de la visibilité aux multiples talents et compétences du territoire, son agilité et sa réactivité. Ainsi en est-il des jeunes Bretons, diplômés et en capacité de répondre aux attentes des entreprises dans bien des secteurs, d'entreprises (dans des domaines de pointe) profitant de la qualité de vie en Bretagne.

Le maintien des liens avec les régions celtiques, britanniques ou ibériques recueille l'adhésion des participants.

Dissensus

Au-delà des alliances avec les pays partenaires subsiste l'expression d'un besoin de recentrer les flux au sein même de la Bretagne et d'y relocaliser ses activités.

Différences territoriales

Les territoires portuaires de la Manche portent l'expression d'une inquiétude quant à l'avenir du fret maritime et du transport de passagers dans le contexte du Brexit.

La question soulevée par le Brexit crée une inquiétude autant qu'une opportunité. Des Britanniques trouvent un intérêt à (re)venir s'installer en Bretagne mais participent à l'aggravation du vieillissement de certaines parties du territoire.

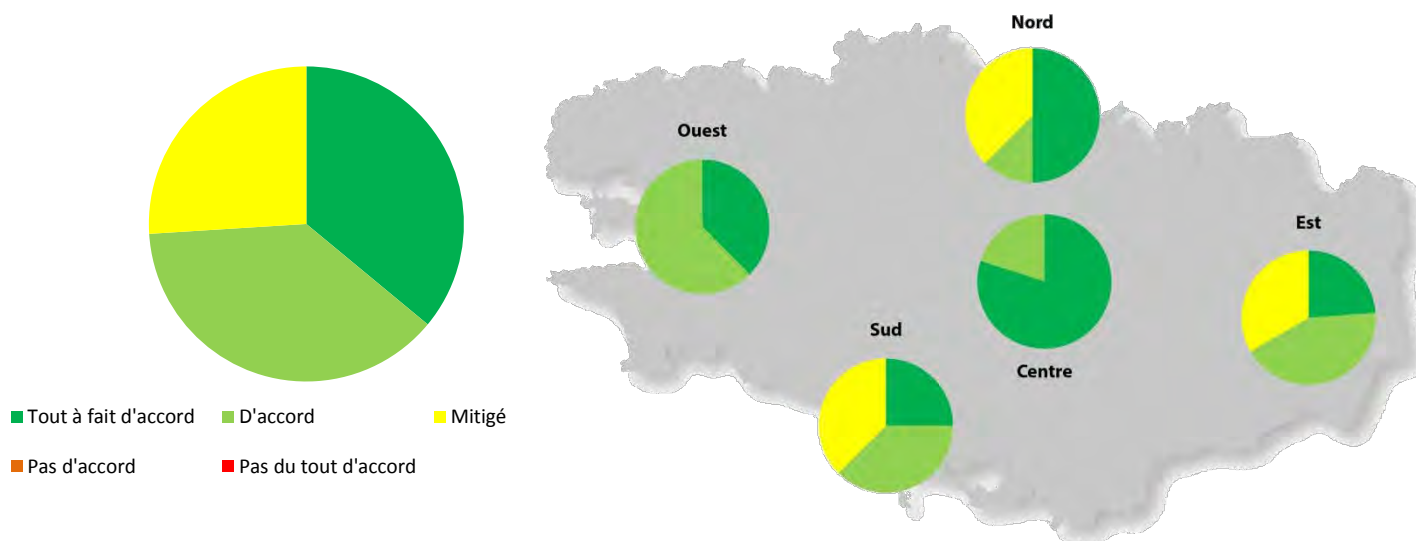
Éléments du débat

L'objectif 3 est un levier incontournable pour remplir l'objectif 2. Ainsi, le développement du fret ferroviaire à partir des ports en Manche, s'ils captent des flux, doit être envisagé.

Il est nécessaire de mieux expliciter ce que sont les régions celtiques : sont-elles entendues seulement à l'échelle britannique ou également sur le Golfe de Gascogne. Dans ce cas, les relations avec les régions celtiques espagnoles ne seront pas impactées par le Brexit.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 2.1	2,4	2,5	1,9	2,0
Sous-objectif 2.2	2,1	2,2	1,7	1,9
Sous-objectif 2.3	2,4	2,4	1,9	2,0

OBJECTIF N°3 – ASSURER LE MEILLEUR RACCORDEMENT DE LA BRETAGNE AU RESTE DU MONDE



Consensus

Les participants sont en accord avec l'orientation générale de l'objectif 3, la bonne connexion de la Bretagne avec l'extérieur étant importante pour la région.

Dissensus

La réalisation de cet objectif ne doit pas se faire au détriment du maintien et du développement de la desserte locale nécessaire à la mobilité quotidienne, qu'elle soit ferroviaire ou routière. La rédaction du sous – objectif est également trop restrictive car elle ne mentionne pas l'accessibilité maritime et aéroportuaire. Il convient également de préciser le niveau d'ambition de l'objectif (terminologie vague) et d'élargir la notion de l'accessibilité en prenant en compte les politiques tarifaires et le niveau qualitatif de l'offre.

Différences territoriales

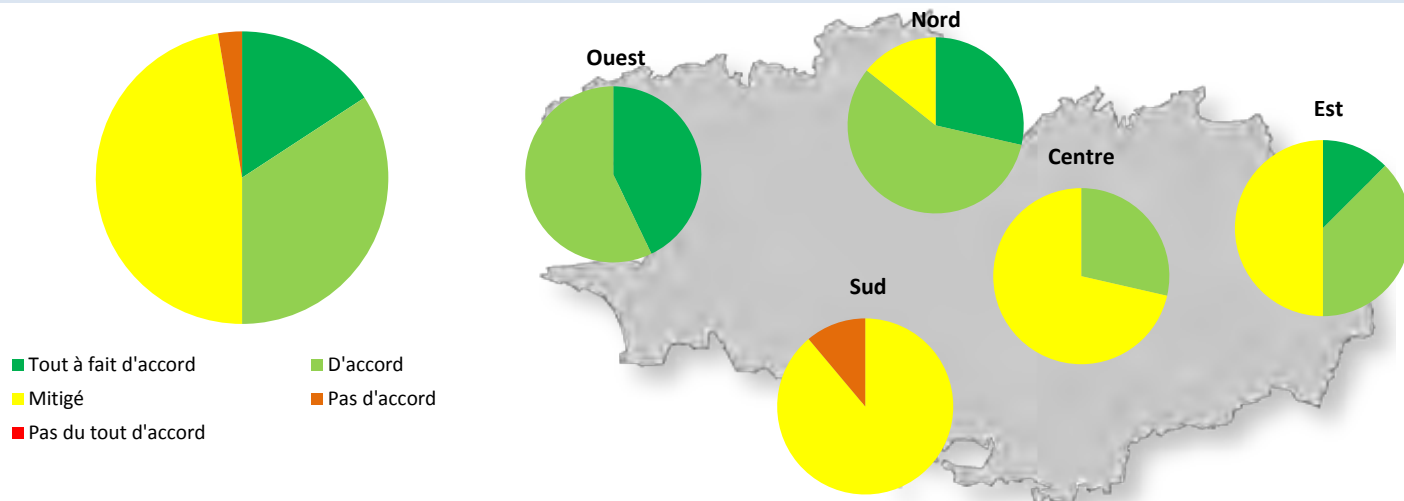
Le nord de la Bretagne souhaite que l'accessibilité aéroportuaire soit articulée avec les autres réseaux de mobilité, et en particulier ferroviaire, pour pouvoir accéder facilement aux aéroports de Bretagne. Le Centre Bretagne quant à lui, souhaite que l'accessibilité de son territoire soit traitée spécifiquement, avec un développement de la 2*2 voies centre et des liaisons transversales (Saint-Brieuc – Vannes). Le sud Bretagne est également attentif à ce dernier point. L'ouest Breton, quant à lui, souhaite que l'objectif soit plus ambitieux concernant la réduction des temps de déplacement vers Brest et Quimper et l'amélioration de l'accessibilité du Finistère.

Éléments du débat

Selon les participants, l'objectif mérite d'être précisé et élargi à l'ensemble des problématiques de mobilité. Il doit prendre en compte tous les modes de transports, les questions de fret et de transports de voyageurs. Les liaisons à grande vitesse ne doivent par ailleurs pas se faire au détriment de la desserte locale. Il est nécessaire, selon les participants, de réfléchir à un schéma global des mobilités sur l'ensemble de la Bretagne prenant en compte tous les modes de déplacements, les infrastructures et le fret. Pour réduire l'empreinte carbone des transports, une priorisation vers le ferroviaire doit être décidée sans privilégier nécessairement les lignes LGV coûteuses.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 3.1	2,6	2,3	1,4	1,9

OBJECTIF N°4 – ATTEINDRE UNE MULTIMODALITE PERFORMANTE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES



Consensus

La formulation de l'objectif 4 a été partagée par l'ensemble des participants avec certaines réserves et précisions sur le contenu des sous objectifs.

Dissensus

Des dissensus sont apparus sur l'objectif chiffré de + 30 % de transport maritime « conteneurisé » et le nombre de 3 lignes de transport combiné.

Différences territoriales

Aucune distinction territoriale sur cet objectif.

Éléments du débat

Point de vigilance sur le développement de 30 % des transports maritimes « conteneurisés ».

Cet objectif interroge sur trois points : sa valeur (pourquoi 30 % ?), son impact écologique, les marchandises transportées et la complémentarité avec les autres moyens de transports.

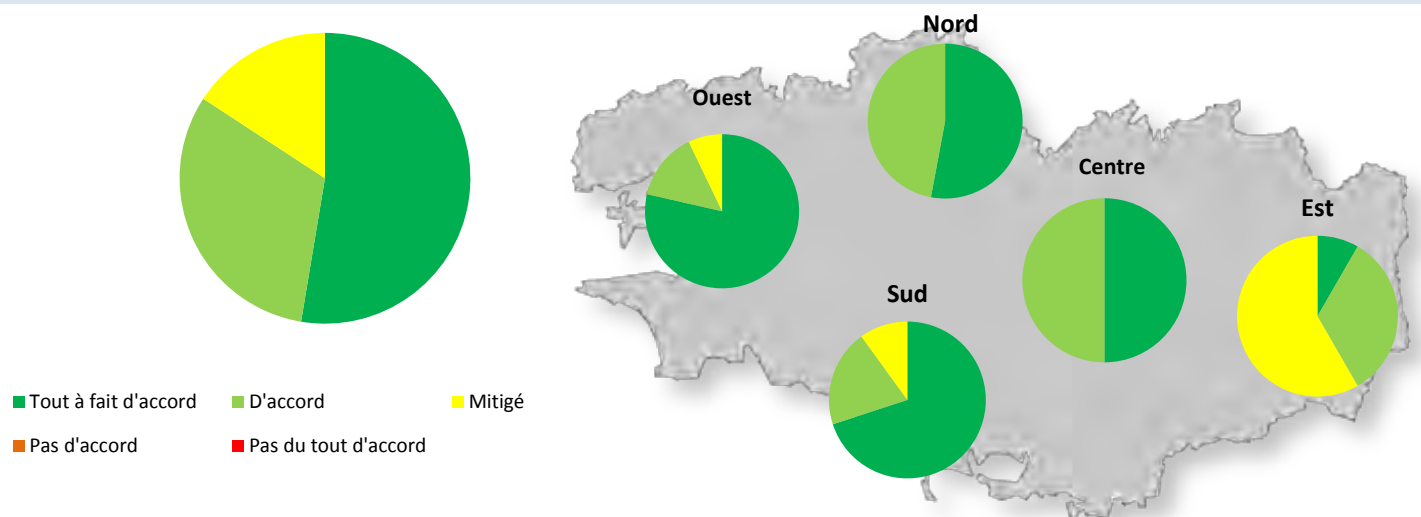
- L'impact environnemental : pollution trop importante (avec les conditions de motorisation actuelle), consommation de terre agricole (pour stockage des conteneurs...), impact sur la faune et la biodiversité littorale et marine.
- Les marchandises transportées par conteneurs ne doivent pas être des objets polluants ou des produits qui peuvent être fabriqués à proximité.
- Cette progression doit venir en substitution du transport routier et en lien avec les réseaux de transports en France, en Europe et à l'international.

Le développement de transport combiné rail-route ne peut être envisagé qu'avec des conditions de transport routier plus onéreuses ou un investissement public massif (outils fiscaux...), à l'image du transport de voyageurs. La mise en place de nouvelles lignes est louable avec une bonne connaissance des besoins des entreprises. Néanmoins, un certain scepticisme est à noter compte tenu des expériences réalisées avec Combi West.

La nécessité de la prise en compte du dernier kilomètre dans le transport de marchandises a également été soulignée pour les centres villes.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 4.1	2.1	2.2	1.1	1.4
Sous-objectif 4.2	2.6	2.4	1.6	2.8
Sous-objectif 4.3	2.4	2.1	1.4	2.1

OBJECTIF N°5 – ACCELERER LA TRANSITION NUMERIQUE DE TOUTE LA BRETAGNE



Consensus

Sur l'ensemble des réunions de concertation, 84 % des personnes sont d'accord ou tout à fait d'accord avec cet objectif régional. Il est essentiel pour l'ensemble des territoires et des acteurs, quelle que soit leur typologie, d'avoir accès à un réseau numérique efficace. Il ne s'agit plus aujourd'hui seulement d'un moyen pour le développement économique ou social, mais d'une condition pour ne pas creuser les inégalités. Au-delà de l'équipement et de l'infrastructure, les questions de l'usage et de la formation aux outils numériques ont été prises en compte dans le sous-objectif 5.2 (Réussir le défi de l'inclusion numérique), un élément essentiel pour atteindre cet objectif.

Dissensus

Au-delà de l'objectif du déploiement, la question des moyens est régulièrement abordée. Les dernières personnes ou zones connectées subiront pendant encore plusieurs années une inégalité de traitement. Par ailleurs, la fibre optique est l'infrastructure communément installée. Certains participants se demandent si d'autres méthodes moins chères et plus efficaces ont été envisagées. De plus, la Bretagne est-elle le bon échelon territorial ? Il existe un plan au niveau national, le risque de doublon peut-être conséquent. Le « tout numérique » peut comporter des limites et des dérives. Il ne doit pas remplacer l'humain ou encore les liens physiques.

Différences territoriales

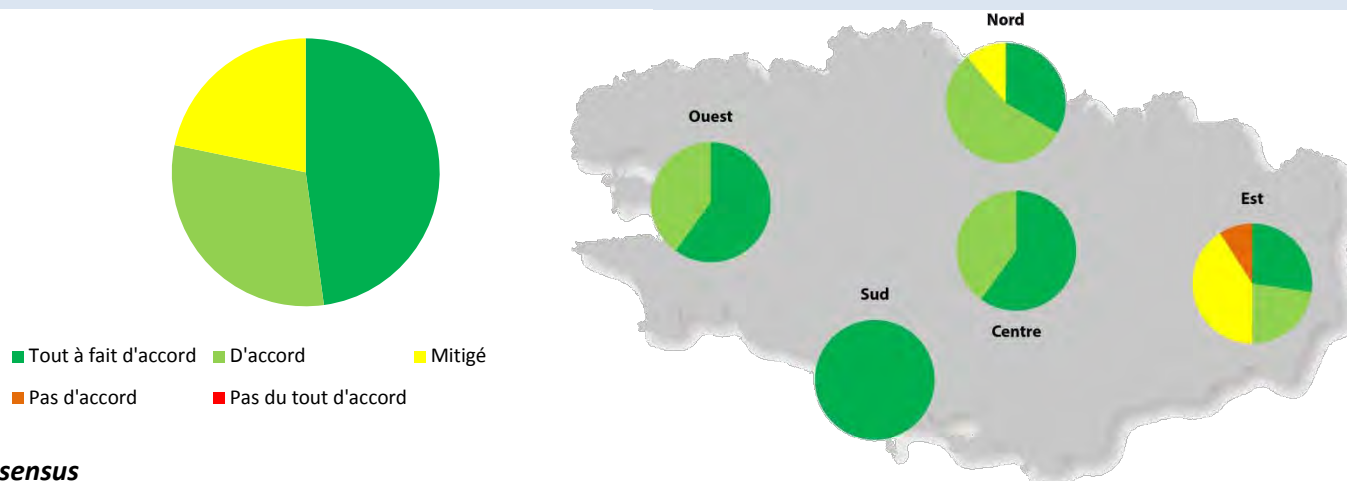
Le centre de la Bretagne, ou les territoires ruraux, craignent un déploiement plus tardif des infrastructures numériques. Le secteur agricole a également besoin d'une connexion correcte pour respecter des procédures de production et le déploiement de nouveaux modèles économiques comme les circuits courts. Le dissensus semble plus présent dans l'est de la Bretagne *via* des interrogations sur les moyens ou les méthodes de mise en œuvre.

Éléments du débat

Il est suggéré de mettre davantage en avant la formation et la question de l'usage du numérique. Les plateformes numériques sont parfois en décalage avec les besoins et usages réels des habitants et deviennent trop complexes à maîtriser. L'itinérance des services et formations du numérique peut-être une piste à creuser pour les territoires qui ne seront pas concernés dans un premier temps ou trop éloignés des aménités présentes en agglomération.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 5.1	2,6	2,3	2,0	2,5
Sous-objectif 5.2	2,3	2,3	1,9	2,2
Sous-objectif 5.3	2,1	2,0	1,9	2,0

OBJECTIF N°6 – PRIORISER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES BRETONNES SUR LES DOMAINES DES TRANSITIONS



Consensus

Les participants sont globalement en accord avec l'orientation générale de l'objectif, estimant qu'une offre de formation adaptée aux besoins locaux et aux nouveaux emplois liés aux transitions est nécessaire. Il convient pour cela d'anticiper les nouveaux métiers et les besoins des entreprises, et proposer des formations en adéquation. Ils estiment également que le développement de formations locales a des retombées positives pour l'ensemble du territoire (présence de salariés et d'élèves aux alentours des lieux de formation...) et participe donc au développement et maintien de l'activité en général.

Dissensus

Cependant, les participants sont plus prudents sur la mise en œuvre de cet objectif. Selon eux, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est un moyen et pas un objectif en soi. De plus, les participants sont circonspects sur l'efficacité de cette dernière, soulignant que celles précédemment mises en place n'ont pas su prévoir les besoins en lien avec le développement de l'économie numérique par exemple.

Différences territoriales

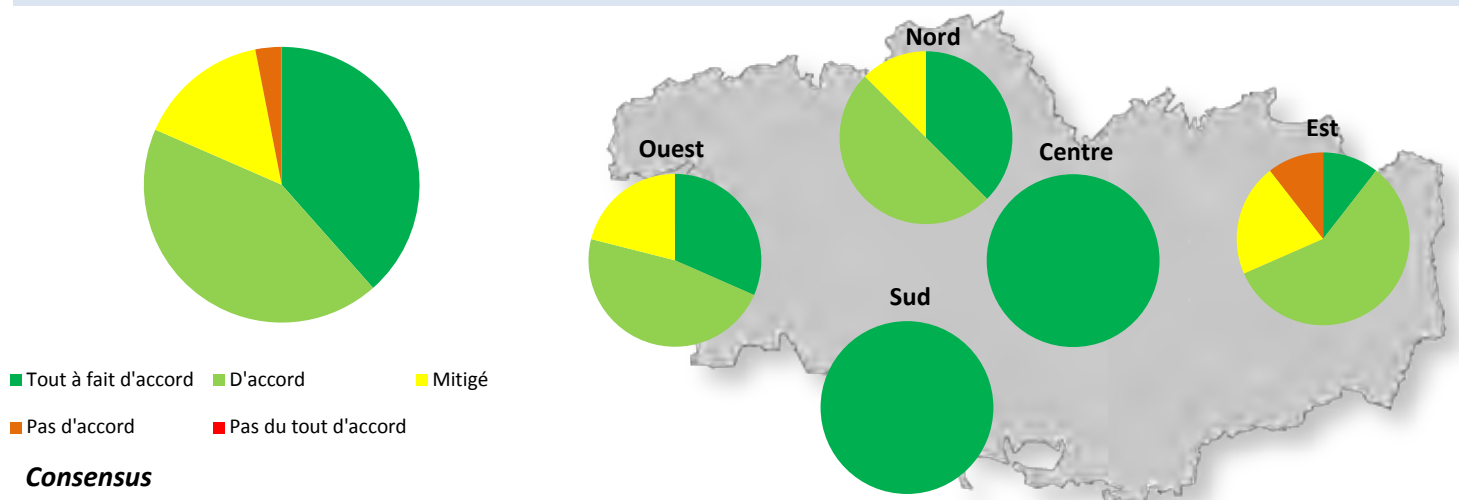
L'ouest breton met en avant la nécessité de proposer des offres de formations adaptées à destination des jeunes, en lien avec les potentialités d'emploi, pour leur permettre de rester sur le territoire, et contribuer ainsi à la lutte contre le vieillissement de la population.

Éléments du débat

Dans le cadre de la mise en place d'une GPEC régionale, les participants soulignent la nécessité de prendre également en compte l'ensemble des besoins de l'activité économique, comme le secteur du BTP, et de travailler pour que tous les niveaux de qualification soient concernés. Pour assurer la réussite de cet objectif, il convient en outre de prendre réellement en compte les besoins des entreprises et de faire évoluer les systèmes de formation vers des dispositifs moins lourds pour en améliorer la réactivité.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 6.1	2,3	2,3	1,7	2,1
Sous-objectif 6.2	2,4	2,5	1,9	2,5

OBJECTIF N°7 – PRIORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR LES ENJEUX DES TRANSITIONS



Consensus

Cet objectif fait moins consensus que ne le laissent percevoir les résultats des votes de l'abaque de Régnier.

Dissensions

Globalement, les participants se regroupent autour de 4 approches différentes.

Pour les premiers, pour qui l'enjeu écologique est le plus important, il apparaît normal que la Région soutienne prioritairement les énergies marines par exemple. Pour eux, la recherche est le fondement de l'action. À ce titre, il est problématique que les chercheurs soient obligés de recourir à des financeurs privés car ils sont sous dotés, alors qu'il faudrait se dégager des considérations de court terme et imposer des finances responsables.

Pour le deuxième groupe, il est essentiel de prioriser ce qui correspond aux besoins et aux ressources de la Bretagne (« Partons des besoins de la Bretagne »). Est citée l'agriculture qui passe d'un savoir-faire traditionnel à une pratique basée sur la collecte de données. Ces participants insistent sur la nécessité de penser en termes de « recherche appliquée », avec un impératif : lier davantage recherche et industrie. Une capacité à échanger et à « faire ensemble » en Bretagne doit faciliter le croisement de filière dans la recherche.

Pour le troisième groupe, ceux pour qui tous les pans de la recherche sont à traiter de façon équivalente, la notion de « prioriser » pose question : la Bretagne doit-elle abandonner ou délaissé d'autres pans de la recherche (la recherche contre le cancer par exemple) ? Il n'est pas possible de diminuer les moyens sur d'autres types de recherches.

Enfin, certains, ceux pour qui l'approche par l'ESR n'est pas suffisante, pointent que toutes les transitions sont importantes, y compris sociales et comportementales. Quels sont les véritables leviers pour mobiliser nos concitoyens ? Pour ces participants, l'ESR n'est pas la seule voie pour donner envie à des jeunes de mettre en œuvre les transitions, ce sera aussi via l'enseignement technique. Pour ces participants, la recherche est déjà très soutenue, et donc prioriser la recherche n'est peut-être pas le plus urgent : il faut toucher tout le système de formation, dès l'enseignement primaire.

Différences territoriales

En matière d'équilibre territorial, la domination de fait des universités rennaises pose problème à certains participants.

Éléments du débat

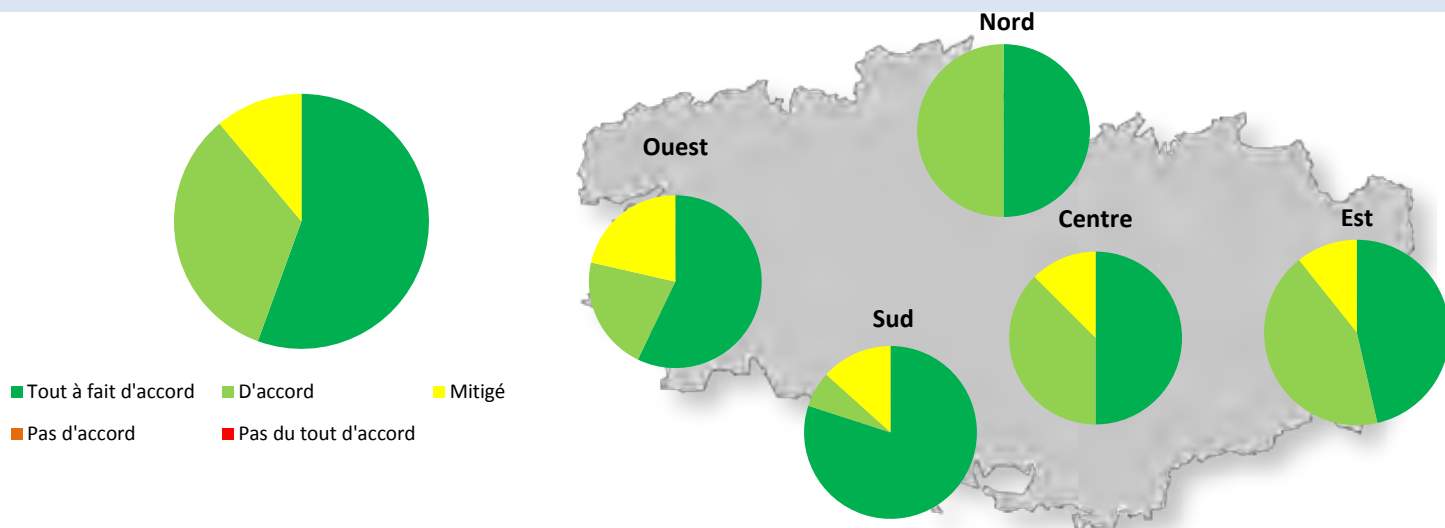
La formulation « sur les enjeux des transitions » n'est pas jugée assez explicite. Des échanges sur le périmètre de « transitions » : essentiellement environnementales, ou plus large, incluant le numérique ?

Le rôle de la Région par rapport à cet enjeu est questionné : est-ce le bon acteur ? Seule, elle ne peut rien faire, elle a des moyens limités. Par exemple sur le plan énergétique, les solutions techniques existent, ce sont les moyens de déploiement à grande échelle qui manquent.

Par ailleurs, certains pensent que les enseignants ne sont pas toujours très formés ou très au fait de ces questions de transition écologique, et que les grandes entreprises n'ont pas encore intégré ces enjeux. Or ces enjeux doivent concerner tous les pans de la société (toutes les politiques publiques et privées).

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 7	2,2	2,3	1,5	2,3

OBJECTIF N°8 – FAIRE DE LA MER UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI



Consensus

La Bretagne est reconnue pour sa richesse liée à la mer. Les participants s'accordent sur le fait qu'elle joue un rôle économique. Les ZEMIR, autour de chaque port, font consensus mais il faudrait cependant être plus précis sur leur ampleur.

Dissensus

Concernant l'objectif général, il faut faire attention au terme de « développement ». Il n'est plus vraiment acceptable s'il ne comporte pas la notion de développement durable. Et même ce terme de développement durable est soumis à la critique car il n'est parfois qu'un alibi et peut exprimer un « simple verdissement ».

Concernant la déclinaison des objectifs, les participants jugent que les aspects sociaux et humains ne sont pas assez développés. L'inquiétude quant à un développement qui n'intégrerait pas l'environnement concerne, avant tout, les filières halieutiques, où le biotope marin est considéré comme vulnérable (objectif 8.1). De même, les écosystèmes côtiers sont d'autant plus fragiles que le réchauffement climatique apporte des risques d'érosion et de submersion marine. Concernant l'occupation littorale, la conciliation des usages paraît bien difficile (objectif 8.2).

Les participants notent, que de manière générale, il manque les thèmes sur le nautisme, la pêche et les énergies marines, d'autant qu'ils n'apparaissent pas non plus dans d'autres objectifs.

Différences territoriales

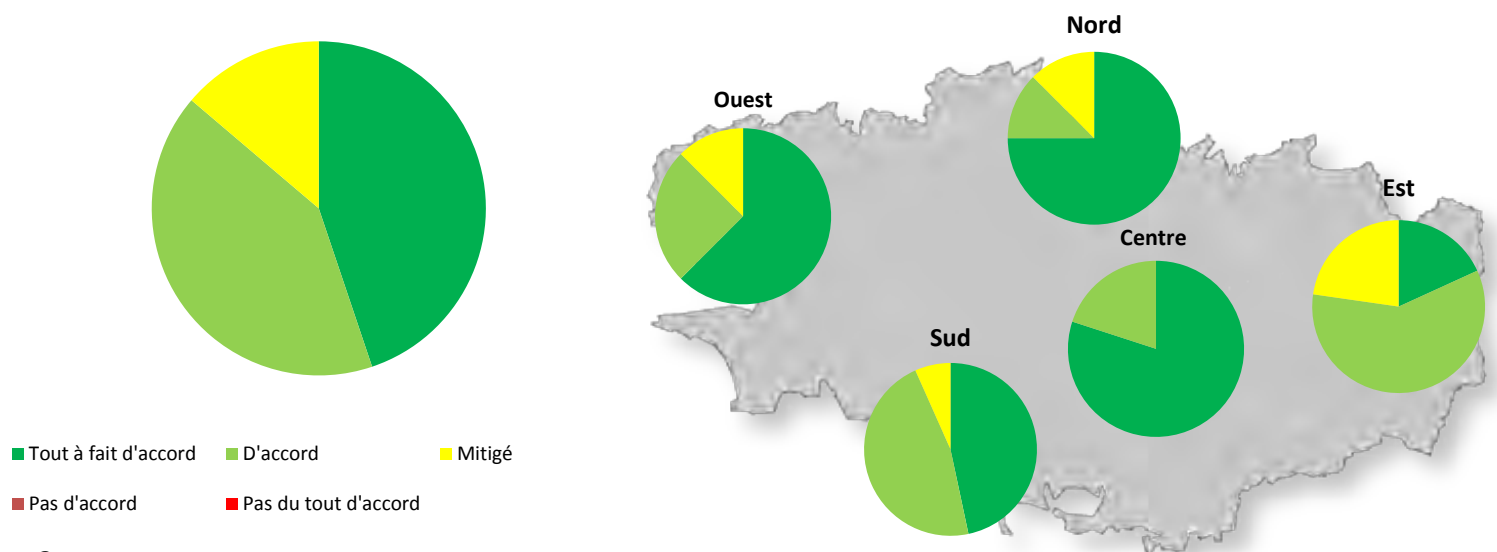
Malgré le sujet à composante géographique, il n'y a pas eu d'éléments de distinctions caractéristiques dans les échanges.

Proposition de reformulation

Dans l'énoncé de l'objectif : remplacer développement par développement durable et responsable

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 8.1	2.08	2.35	1.67	2.22
Sous-objectif 8.2	2.28	2.26	1.79	2.53
Sous-objectif 8.3	1.8	2.14	1.62	1.92

OBJECTIF N°9 – PRIORISER LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES LIES AUX TRANSITIONS POUR SE POSITIONNER EN LEADER SUR CES DOMAINES



Consensus

La révolution numérique, comme toute initiative humaine, a un impact environnemental direct et croissant, souvent sous-estimé (7 % de la consommation mondiale d'énergie, 3 % des émissions de gaz à effet de serre, consommation de matières premières rares, durée de vie courte, recyclage des matériels...). Il convient donc de réfléchir dès-à-présent à la manière de réduire son empreinte écologique.

La Bretagne pourrait s'inscrire comme territoire de recherche et d'expérimentation en favorisant, par exemple, dans les entreprises, administrations et collectivités les démarches « Green IT » ou le réemploi plutôt que le recyclage des équipements. La meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas, la rénovation énergétique des bâtiments est également perçue comme un objectif sans lequel la transition écologique bretonne ne pourra pas se faire tant le gain potentiel est énorme. Ceci suppose toutefois la mobilisation de budgets considérables à un moment où les collectivités et l'Etat peinent à maintenir leur niveau d'investissements et tendent plutôt à les réduire !

Dissensus

La Bretagne ne produisant que 11 % de l'énergie qu'elle consomme, principalement sous la forme d'énergie renouvelable (83%) et important encore 89 % de son énergie, les avis sont partagés sur la capacité de la région à respecter les objectifs prévus dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (augmentation de plus de 50 % de la capacité des énergies renouvelables électriques en 2023) malgré les perspectives actées dans le Pacte électrique breton et dans le Schéma régional Climat-Air-Énergie. Cet objectif à 5 ans paraît, pour certains, très ambitieux voire irréaliste si l'on tient compte des difficultés de développement de certains projets éoliens terrestres ou des EMR pour des raisons administratives (délais, recours...), financières (variabilité des tarifs de rachat...), naturelles (courants...) et techniques (fiabilité et pérennité des engins de production...). Pour d'autres, il doit au contraire booster la recherche et les initiatives industrielles afin que la Bretagne prenne enfin sa part de cette croissance verte.

Différences territoriales

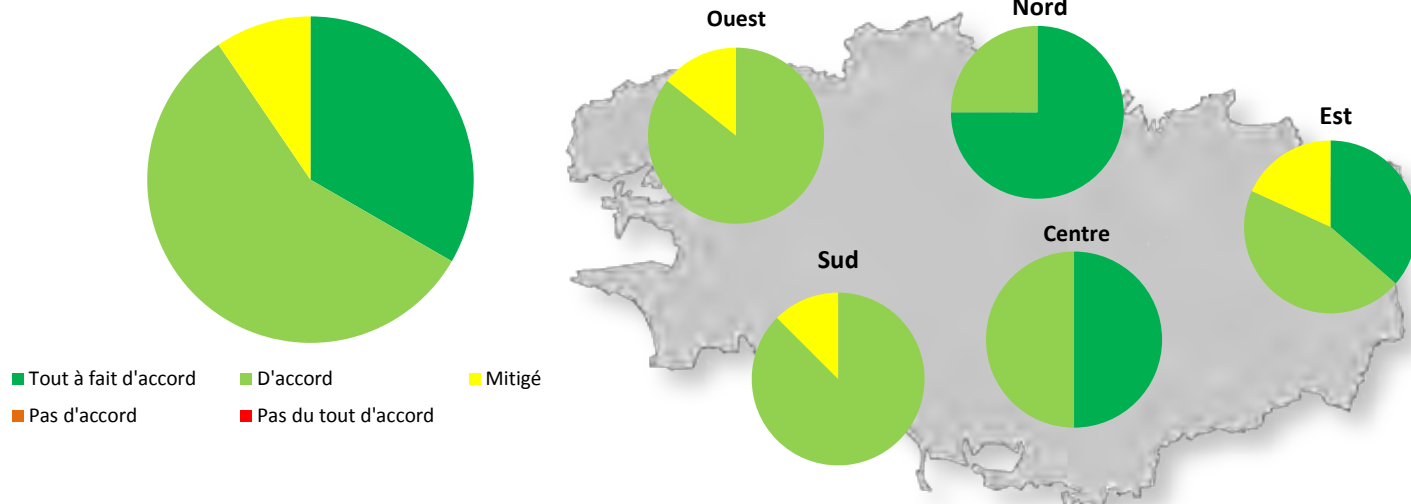
Les secteurs sud et centre Bretagne, déjà fortement impliqués dans la production d'énergies renouvelables, se distinguent assez nettement des autres territoires bretons par un niveau d'adhésion très élevé à cet objectif à l'inverse du secteur Est (35), moins sensible à cet objectif.

Éléments du débat

L'objectif étant de proposer des solutions en rupture avec les modèles et pratiques actuelles, la Breizh COP doit être l'occasion de développer un « numérique responsable ». Toutes les mesures et actions engagées ne pourront être efficaces que si un vaste plan de sensibilisation du grand public et de formation initiale et professionnelle est mis en œuvre.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 9.1	2,5	2,4	1,8	2,6
Sous-objectif 9.2	2,3	2,2	1,6	2,5
Sous-objectif 9.3	2,6	2,5	1,9	2,7

OBJECTIF N°10 – FAIRE DE LA BRETAGNE UN LABORATOIRE D'INNOVATION AU SERVICE D'UN TOURISME DURABLE



Consensus

La Bretagne est reconnue pour avoir su garder la qualité de son patrimoine et a les atouts pour devenir une référence touristique. Elle n'a pas subi de « bétonnage » à outrance. On peut allier terre, mer, culture, terre de festivals (richesse). La clémence de la météorologie locale devient un atout dans un contexte de réchauffement climatique compte tenu de l'occurrence de plus en plus fréquente des événements dramatiques dans d'autres régions. Elle jouit d'un environnement extraordinaire qu'il faut faire connaître. Mais comment faire pour ne pas le dégrader ? Comment canaliser le flux touristique ?

Dissensus

S'agissant du sous-objectif « Faire de l'identité bretonne un vecteur de différenciation et d'appropriation », il faut prendre garde à ne pas faire de l'identité bretonne un facteur d'exclusion. Des participants, originaires de l'extérieur de la Bretagne, relatent des expériences contrastées quant à la capacité d'intégration sur un territoire breton.

Une attention particulière semble devoir être portée à la place de l'hébergement touristique dans la production globale de logement : l'exercice du point mort montre souvent un nombre important de logements à produire pour commencer à accroître le nombre d'habitants. Si une partie de la production est absorbée par le desserrement des ménages, de plus en plus de territoires sont également victimes du report du parc résidentiel vers le marché touristique via l'offre « Air B'n B », plus rémunératrice pour les propriétaires. Le phénomène des résidences secondaires, occupées seulement quelques semaines par an, pourrait laisser place à cette autre problématique de « confiscation » d'une partie du parc de logements.

Il existe un risque, en misant trop sur le tourisme, d'augmenter la pression sur le foncier et la ressource en eau.

Différences territoriales

L'appréhension de la canalisation du flux touristique est différente entre secteurs littoraux et secteurs ruraux.

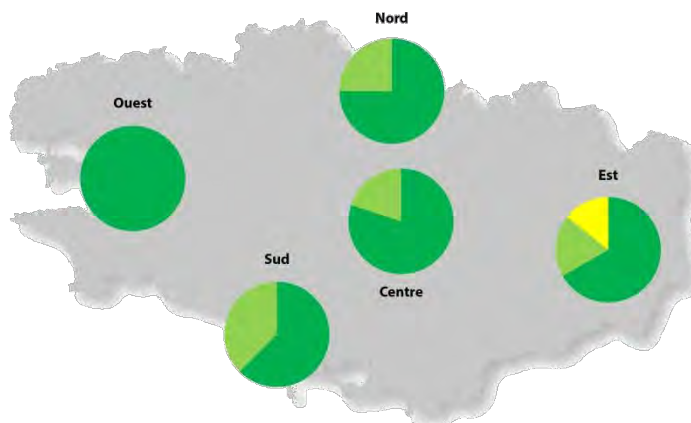
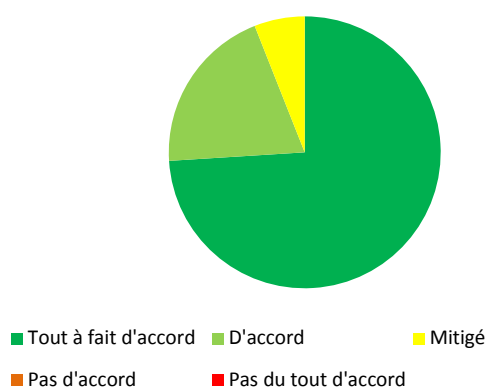
Éléments du débat

La notion de « laboratoire d'innovation » pose question : la Bretagne doit-elle être un laboratoire au service des autres régions ou chercher à se démarquer par ses innovations ? La formulation recèle une ambiguïté que les participants proposent de revoir.

Le sous-objectif « Assurer la performance du tourisme par l'émergence d'un nouveau mode de travail ensemble » est jugé « nébuleux », manquant de clarté. Mal compris, il est à clarifier.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 10.1	2,7	2,5	2,0	2,4
Sous objectif 10.2	2,3	2,3	1,9	2,1
Sous-objectif 10.3	2,3	2,6	2,1	2,1

OBJECTIF N°11 – FAIRE DE LA BRETAGNE LA REGION LEADER DE L'AGRO-ECOLOGIE ET DU « BIEN-MANGER »



Consensus

Les participants s'accordent sur la nécessaire transition du modèle agricole breton, malgré les difficultés et la complexité du sujet (marchés internationaux, coût important de la transition, réflexion devant prendre en compte l'ensemble des acteurs des différentes filières agricoles et également les consommateurs via leur éducation à la question du « bien-manger »).

Dissensus

Les participants s'interrogent sur la notion de « leader », et sur la nécessité pour la Bretagne de s'afficher en leadership sur cette question, la plus-value n'étant pas forcément évidente si l'agriculture bretonne s'oriente vers les circuits courts. De même, concernant la notion d'« agro-écologie », elle ne peut pas être généralisée car elle est, par définition, une méthode d'adaptation au cas par cas.

Différences territoriales

Aucune différence territoriale n'est relevée selon les COP.

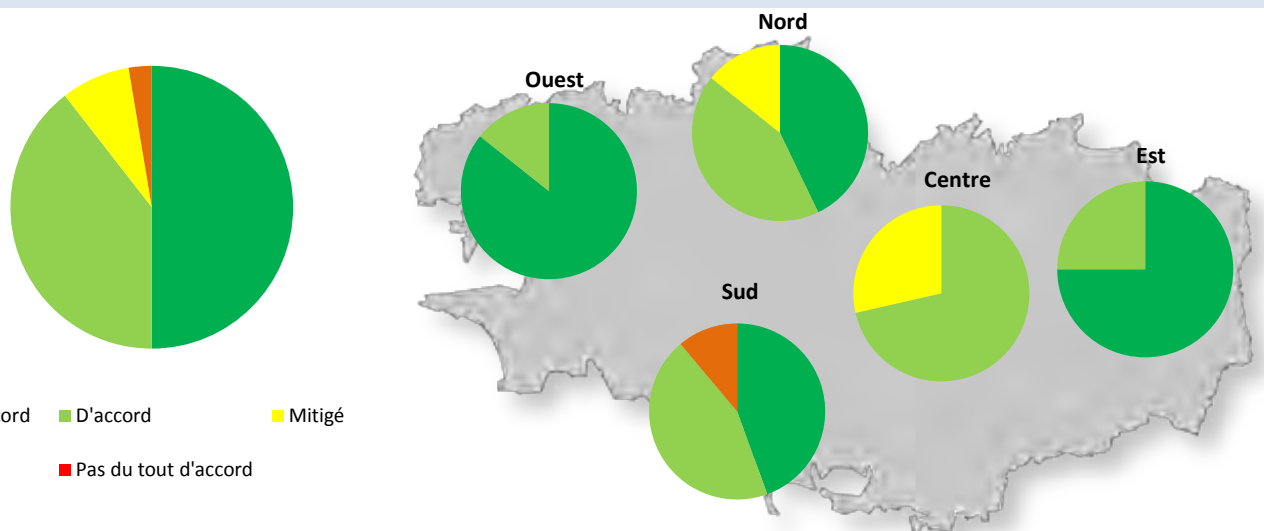
Éléments du débat

Au cours des débats, les participants s'interrogent sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de cet objectif. Selon eux, le volet financier est primordial pour accompagner les agriculteurs dans cette transition. De plus, il faut que les financements soient fléchés pour permettre à l'agriculture bretonne de réellement évoluer vers des modèles plus écologiques, prenant en compte l'ensemble des problématiques de santé publique. L'accompagnement de l'agriculture doit également permettre l'émergence d'un nouveau modèle de grande distribution garantissant l'indépendance des agriculteurs et leur juste rémunération.

Le nouveau modèle à promouvoir devra être basé sur une prise en compte globale de l'environnement et de la santé publique. Les collectivités, via la restauration collective dont elles ont la charge, peuvent également participer à cette transition en assurant des débouchés à ce nouveau modèle d'agriculture. Pour être accompli, cet objectif doit associer tous les acteurs concernés, du milieu agricole aux citoyens, en passant par les collectivités.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 11.1	2,6	2,2	1,7	2,7
Sous-objectif 11.2	2,5	2,4	1,9	2,7
Sous-objectif 11.3	2,7	2,3	1,7	2,8

OBJECTIF N°12 – GAGNER EN PERFORMANCE ECONOMIQUE PAR LA PERFORMANCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES



Consensus

Dissensus

Le dissensus a porté sur la façon dont la performance économique est mise en avant par rapport aux autres performances.

Différences territoriales

Aucune distinction territoriale sur cet objectif.

Éléments du débat

Les échanges ont porté sur l'intitulé car la performance économique pourrait être placée au même niveau que la performance sociale et environnementale. Cette hiérarchisation ne prend pas en compte les principes systémiques du développement durable. Certains indiquent que le gain de performance économique ne peut être seulement lié à la performance sociale et environnementale, d'autres éléments entrent également dans ce processus (économies de flux, d'énergies...).

L'accélération du télétravail est louable avec certaines réserves notamment liées aux coûts financiers, à l'impact énergétique, aux nouvelles infrastructures et aux nouvelles normes sociales de travail qui en émergent. La nécessité de bien distinguer vie privée et vie professionnelle et d'assurer le droit à la déconnexion des salariés est également relevée.

La qualité de vie au travail doit être abordée par l'adaptation des outils, des conditions de travail et de la modernisation des postes. Cette qualité nécessite la prise en compte de la santé physique et mentale des salariés. L'intitulé de la santé mentale est à ajouter dans le titre du sous-objectif.

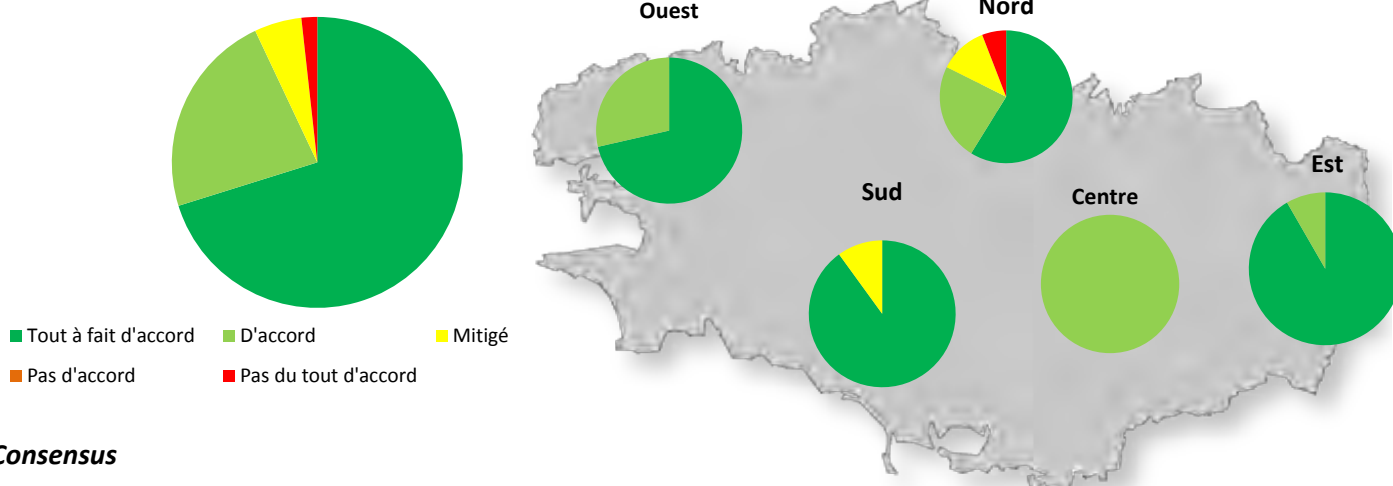
La notion d'usine du futur doit également être analysée au travers de la taille « humaine » des entreprises (exemple des IAA), de la répartition et de la spécialisation des postes de travail des employés.

Proposition de formulation

Gagner en performance économique, sociale et environnementale

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 12.1	2.6	2.4	2.1	2.4
Sous-objectif 12.2	2.6	2.5	1.8	2.5
Sous-objectif 12.3	2.5	2.4	1.9	2.8

OBJECTIF N°13 – ACCELERER LE DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES



Consensus

93 % des opinions exprimées sont en accord avec cet objectif régional. Face aux différents défis sociétaux, la plupart des participants sont conscients de la nécessité d'un renouvellement des modèles économiques. Selon plusieurs acteurs, les actions des différents territoires bretons et les filières locales doivent être encouragées. Les élus locaux peuvent être notamment un appui dans l'acceptation et l'appropriation citoyenne des projets concernés par cet objectif.

Dissensus

Certains participants ont évoqué une réticence face à ces concepts qui peuvent sembler éloignés de la réalité économique. Les secteurs actuels, pourvoyeurs d'emplois, seront potentiellement mis de côté. Par ailleurs, le développement économique peut nécessiter des aménagements de grande ampleur (infrastructures routières, usines de production d'énergies, etc...) incompatibles avec les principes de ces nouveaux modèles.

Si les idées sont partagées par les citoyens, la mise en pratique est parfois plus complexe. Certains équipements d'énergie renouvelable, par exemple, ne suscitent pas toujours une adhésion des habitants à proximité.

Différences territoriales

Les territoires ruraux se sentent davantage concernés par l'émergence de ces modèles. En effet, la filière agricole et agro-alimentaire réunit une grande part de ces défis et les entreprises sont en majeure partie situées dans ce type de territoires. Les nouveaux paysans arriveront-ils à vivre de leur activité désormais ? La question du juste prix sera centrale pour ces acteurs de l'économie bretonne et de la transition.

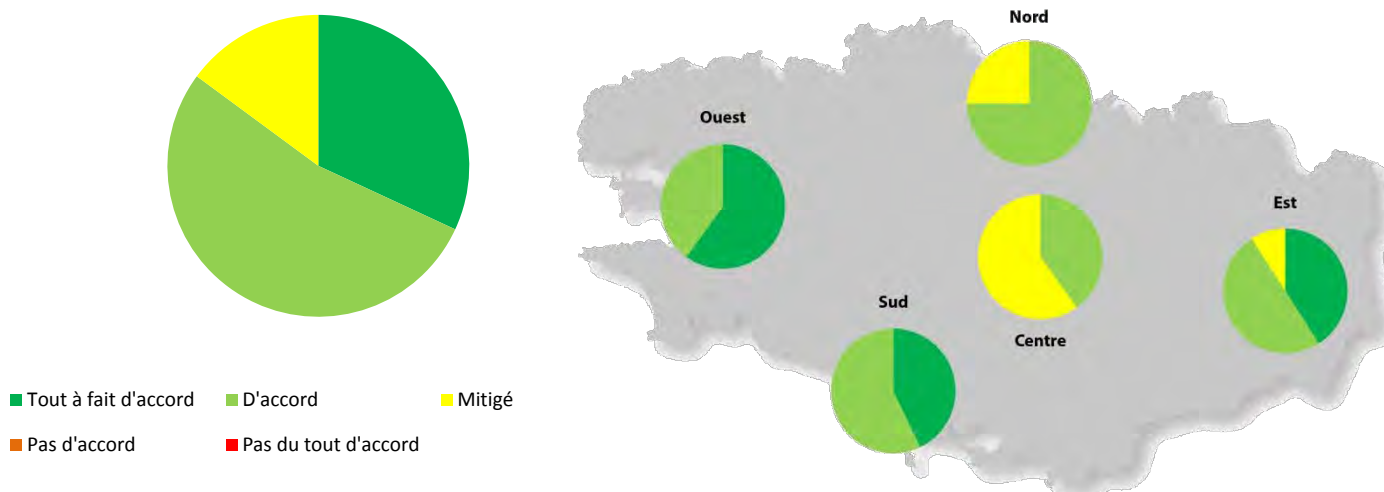
Éléments du débat

Tous les nouveaux modèles économiques possibles ont-ils été répertoriés ? Celui de l'économie sociale et solidaire semble ne pas être pris en compte. Par exemple, la reprise d'une entreprise en difficulté par un collectif de salariés pourrait être également encouragée.

Pour déployer ces nouveaux modèles, il faudra travailler les conditions d'acceptabilité citoyenne des projets afin d'éviter le syndrome de « pas dans mon arrière-cour ».

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 13.1	2,5	2,3	2,0	2,3
Sous-objectif 13.2	2,2	2,3	1,8	3,0
Sous-objectif 13.3	2,5	2,5	2,4	2,5
Sous-objectif 13.4	2,4	2,4	2,0	2,2
Sous-objectif 13.5	2,0	2,0	1,8	2,0
Sous-objectif 13.6	2,4	2,4	2,1	2,4

OBJECTIF N°14 – BRETAGNE, REGION PIONNIERE DE L'INNOVATION SOCIALE



Cet objectif a été débattu dans un atelier et abordé au cours du premier balayage de l'abaque de Régnier dans un autre atelier. Il n'a pas été évoqué dans les trois autres COP territoriales.

Consensus

Les participants sont d'accord sur le principe de l'économie sociale et solidaire à développer en Bretagne. La prise en compte de l'humain dans l'activité économique est un marqueur de la Bretagne et est un facteur de création d'emplois. Pour autant, la viabilité économique des projets ESS doit être garantie pour que cet objectif soit pertinent.

Dissensus

Les participants mettent l'accent sur la nécessaire prise en compte de l'ensemble de l'économie dans le projet de développement de la Bretagne et pas seulement sur l'économie sociale et solidaire. Les deux volets peuvent coexister et il convient de ne pas de les opposer, la croissance économique étant nécessaire pour pouvoir financer le volet social de cet objectif.

Différences territoriales

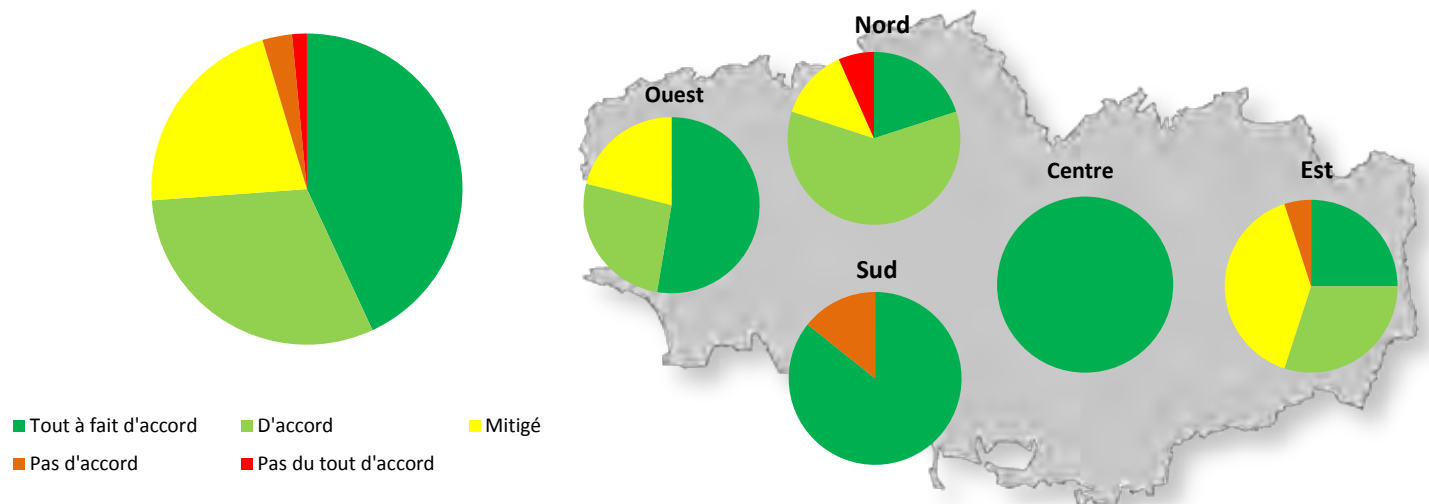
La COP Centre est la seule à avoir débattu sur cet objectif suite au premier balayage à l'aide de l'abaque de Regnier. Les participants de cette COP, ainsi que celle du nord, sont les plus mitigés quant cet objectif, estimant que le développement économique doit être considéré dans son ensemble. On note cependant que, dans les autres COP territoriales, le niveau d'acceptation de cet objectif est plus important n'entraînant, de fait, que peu de remarques des participants sur le sujet.

Éléments du débat

Cet objectif mérite d'être précisé pour ne pas opposer l'économie sociale et solidaire aux autres secteurs d'activités économiques.

	Concerné	Faisabilité	Maitrise	Urgence
Sous-objectif 14.1	2,5	2,4	1,7	2,3

OBJECTIF N°15 – MIEUX INTEGRER LA MOBILITE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT POUR LIMITER LES DEPLACEMENTS CONTRAINTS



Consensus

Si l'objectif semble globalement partagé, il n'est pas toujours bien compris. Quels sont les déplacements « contraints » ? Quelles sont les mobilités concernées ? L'objectif est ainsi jugé par tous comme insuffisamment précis. Toutefois, l'idée générale est soutenue, et le principe de lutter contre la « voiture solo » semble partagé.

Tous les participants soulignent le succès phénoménal des aires de covoiturage.

Dissensions

La principale opposition concerne le sous-objectif et l'échelle de l'EPCI. Pour la plupart des participants, l'EPCI n'est pas la bonne échelle pour approcher les mobilités car il ne représente pas le bassin de vie réel (« Le territoire des mobilités n'est pas administratif »). Il serait plutôt nécessaire de consolider le maillage existant, les pôles, et de travailler à toutes les échelles. Il serait également important de dépasser les frontières proposées (EPCI) et d'intégrer une logique de cohésion entre EPCI.

Différences territoriales

« En milieu rural, on peut vite se sentir coupable de prendre sa voiture quand il n'y a pas d'autres solutions de transport. » Pour leur part, les îles notent qu'une approche EPCI n'est pas adaptée à leur cas.

Éléments du débat

1/ La question des mobilités ne doit pas déboucher sur des questions d'infrastructures mais conduire à repenser et adapter nos comportements.

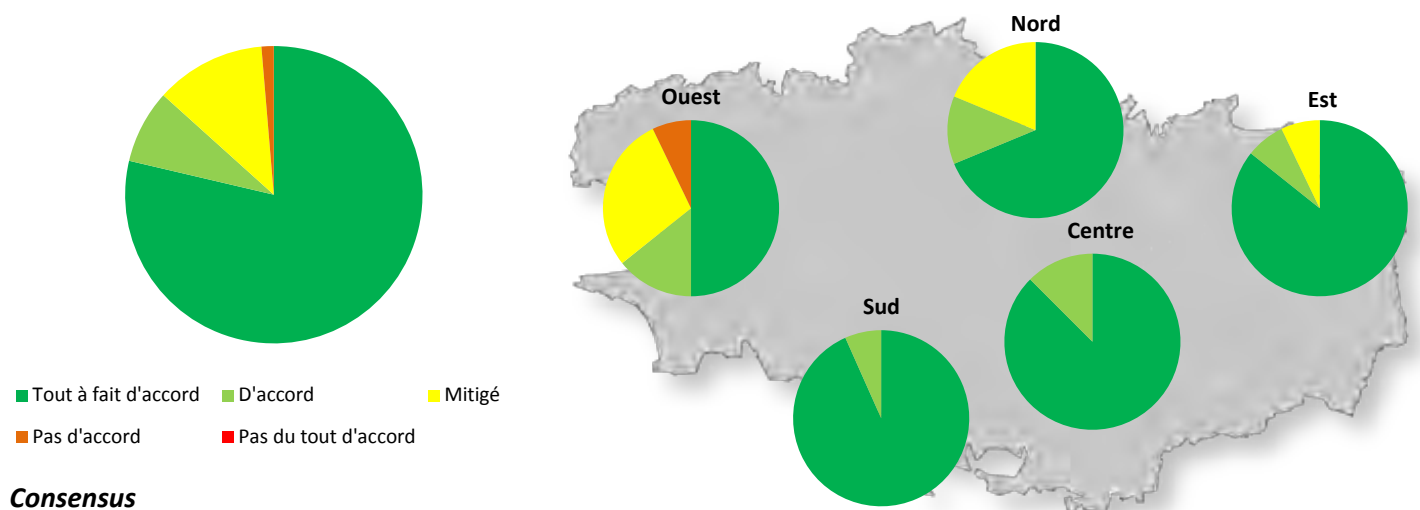
2/ Autre approche : travailler sur les déplacements et aussi sur les non-déplacements : développer le rôle du numérique pour limiter les besoins de déplacements. Avec le choix d'une Bretagne 100 % fibrée à terme, il serait possible d'assurer un développement économique et de réduire les besoins en déplacements.

3/ La sécurisation des déplacements en vélo est citée comme un axe fort.

4/ La ville depuis 50 ans s'est construite sur la base de zonages, c'est cette ville qui existe aujourd'hui, avec une sectorisation des fonctions (commerces, habitat, emplois...). La problématique n'est pas uniquement sur les mobilités. Il faut diminuer les polarités, mixer les fonctions, par exemple avec des supérettes de proximité. Il faut accompagner ce mouvement. Il ne faut pas reproduire les erreurs du passé. « En Hollande, tous les commerces sont dans les bourgs, accessibles en vélo, les petites entreprises en périphérie, les habitants entre les deux. En France, les centres anciens sont difficiles à aménager et nous sommes champions de la « grande surface ». Il faut mixer les fonctions dans les aménagements. Il est nécessaire de « dézoomer » cet objectif au-delà des aspects de mobilités.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 15	2,7	2,5	1,7	2,5

OBJECTIF N°16 – AMELIORER COLLECTIVEMENT L'OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS



Consensus

L'objectif 16 fait partie des objectifs les plus consensuels qui aient été débattus. Les acteurs s'accordent sur la nécessité :

- d'une offre coordonnée à l'échelle régionale, à savoir que l'utilisateur doit pouvoir disposer d'une information unique, visible et lisible sur l'ensemble de la Bretagne quelle que soit l'autorité organisatrice de transport,
- et d'un maillage permettant à l'utilisateur de circuler sur l'ensemble du territoire sans rupture entre les types de transports publics.

Différences territoriales

L'ouest est le territoire où les acteurs ont apporté le plus de contributions et de remarques, comparativement aux autres secteurs où cet objectif est apparu plus consensuel.

C'est notamment sur la question de la visibilité de l'offre que le débat a porté. Cette question concerne tant les offres de covoiturage (manque de communication sur l'outil de covoiturage Breizh Go), que la possibilité de découvrir facilement l'offre globale de transports en commun.

De même, la différence de traitement entre les zones rurales et urbaines a également été relevée. La difficulté de la desserte des zones rurales et le manque de transports en commun dans certaines zones (notamment économiques) ont tout particulièrement focalisé l'attention. Sur ces questions, il a été noté le manque de connexion entre les zones urbaines et rurales, notamment autour de Rennes.

Ces réflexions ont amené les acteurs à se poser la question de la rentabilité des transports. Pour certains d'entre eux, la seule recherche de la rentabilité ne doit pas guider l'action publique. Toutefois, d'autres estiment qu'en termes d'impact environnemental, il est préjudiciable de faire rouler des bus ou des cars peu utilisés.

Autres éléments du débat

Le problème d'un déséquilibre entre la LGV et les lignes TER a été relevé, certaines lignes ne bénéficiant pas d'une desserte optimale.

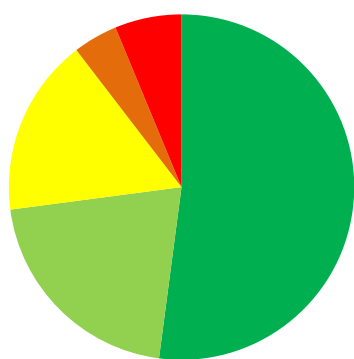
Au-delà de la question des connexions entre modes de transport, certains acteurs mettent en avant la difficulté que les correspondances posent en termes de temps de transport.

Pour ce qui est des plans de déplacement d'entreprises, ont été évoquées des difficultés, non pas uniquement de desserte, mais également d'adaptation des horaires en entreprise et la possibilité de pratiquer le télétravail. En filigrane a été mise en avant la nécessité de développer, au sein des entreprises, dialogues et négociations sur les problématiques de transport.

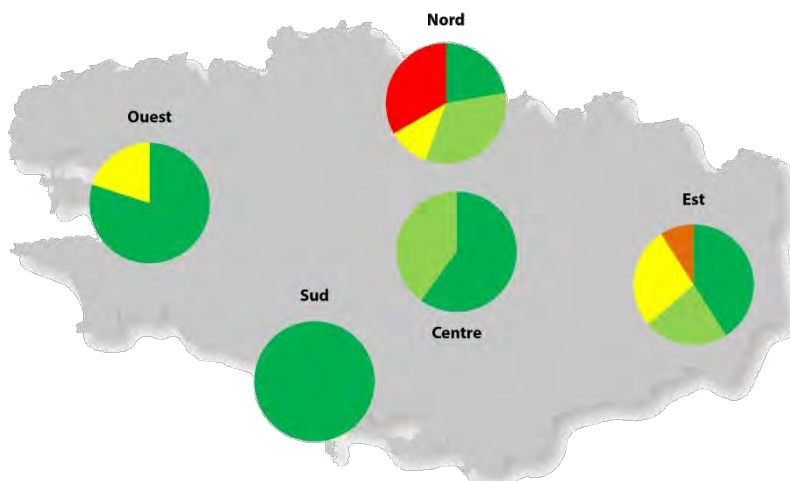
Plusieurs intervenants ont insisté sur la place du vélo pour la question des transports, sur deux aspects : le financement sous forme de prime et la sécurité, notamment liée à l'éclairage des zones dédiées.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 16.1	2,6	2,5	2,1	2,7
Sous-objectif 16.2	2,7	2,6	2,1	2,5

OBJECTIF N°17 – INVENTER LES NOUVELLES MOBILITES DE DEMAIN POUR UNE REELLE PROXIMITE D’USAGES ET REDUIRE LE PARC AUTOMOBILE BRETON



■ Tout à fait d'accord ■ D'accord ■ Mitigé
■ Pas d'accord ■ Pas du tout d'accord



Consensus

L’intermodalité, et plus particulièrement les infrastructures et les aménagements facilitant ces nouvelles pratiques combinant les mobilités, est apparu comme un des axes de travail à privilégier pour permettre l’accomplissement de cet objectif. Les participants ont évoqué les stationnements sécurisés et adaptés pour les vélos, la possibilité de mettre ses vélos dans les transports en commun (bus, train). Pour le covoiturage, les aires de stationnement réservées ont également été citées. Le numérique et la mise en place de plateformes dédiées et adaptées aux besoins des personnes sont vues comme des opportunités pour faciliter de nouvelles formes de mobilités (plateformes de covoiturage adaptées aux besoins...).

Dissensus

Les participants expriment le souhait que les politiques de mobilités prennent en compte tous les territoires de Bretagne et pas seulement les principales agglomérations. Les connexions transversales entre les territoires, les déplacements entre les villes intermédiaires doivent également être traités. La question du fret et de l’entretien des lignes existantes a également été abordée par les participants. Pour les territoires sans liaison ferroviaire, les lignes de bus sont des solutions à étudier, tout comme pour les liaisons transversales bretonnes.

Différences territoriales

La COP nord exprime le plus fort désaccord sur cet objectif, 45 % des participants à l’atelier étant « pas du tout d’accord » ou « mitigés ». Les participants de la COP Est sont, quant à eux, 36 % à être en désaccord.

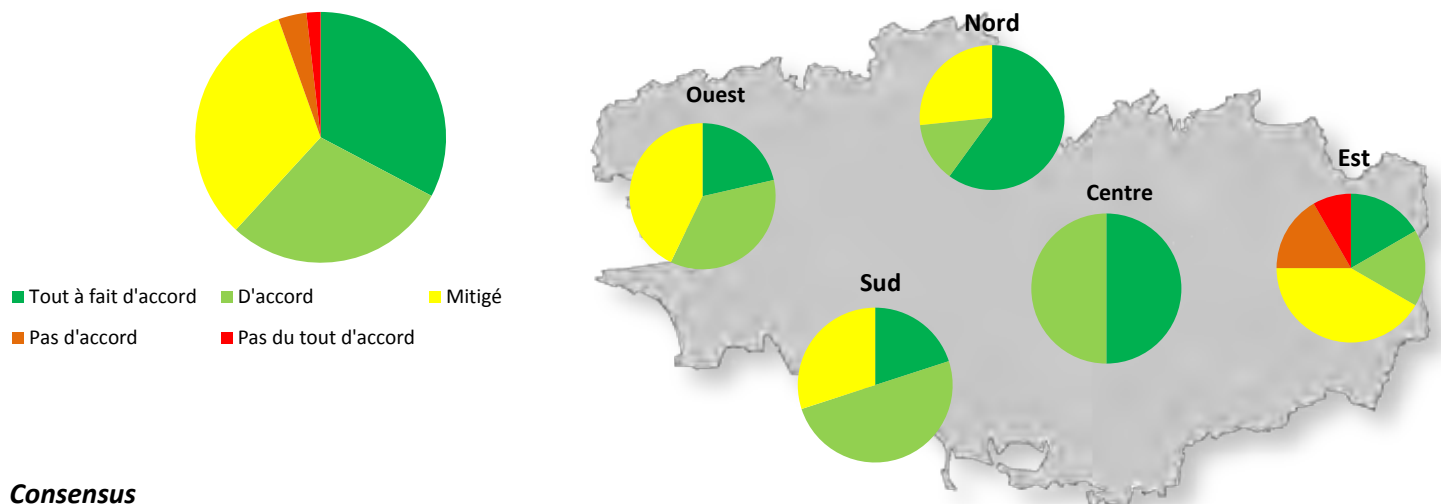
Éléments du débat

Les participants se questionnent sur les objectifs chiffrés, sur la façon dont ils ont été fixés et leur pertinence. Par exemple, la question du temps de transport est primordiale dans les déplacements et sa prise en compte permettrait de développer des transports plus performants et d’inciter à un report modal vers des transports moins carbonés.

Les participants s’interrogent également sur la mise en œuvre de ces objectifs, et ils suggèrent des pistes comme une aide financière pour privilégier les modes actifs (subvention VAE). La politique tarifaire leur semble aussi importante à traiter pour inciter à l’utilisation des transports en commun. Les infrastructures et équipements facilitant l’intermodalité sont également à développer pour atteindre cet objectif.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 17.1	2,7	2,3	1,9	2,5
Sous-objectif 17.2	2,5	2,3	2	2,3
Sous-objectif 17.3	2,4	2,4	1,9	2,4
Sous-objectif 17.4	2,6	2,4	2	2,4

OBJECTIF N°18 – CONFORTER, DYNAMISER ET ANIMER LES CENTRALITES URBAINES, PERIURBAINES ET RURALES



Consensus

Une majorité de participants se rejoignent sur la nécessité de stopper la consommation foncière. Cet enjeu est majeur pour le maintien du potentiel agricole, un des piliers de l'économie bretonne. Il permettra également de maintenir les centralités ou centres-bourgs face au défi de la vacance commerciale et résidentielle. Disposer de centres-villes dynamiques amène une concentration de lieux de vie, limite l'impact des déplacements routiers et favorise les mobilités actives (vélo, marche à pied). La philosophie de cet objectif semble comprise et partagée. Le SRADDET peut être un outil pour le partager collectivement.

Dissensus

Contrairement à la plupart des objectifs de la Breizh COP, les opinions sont plus partagées. 38 % des participants sont mitigés ou en désaccord avec cet objectif. La notion d'« armature territoriale » est perçue comme technique voire excluante. Certains participants craignent que les agglomérations soient favorisées ou mises en avant. La notion de centralité doit être correctement définie et aucun territoire mis de côté.

Le sous objectif « zéro création de logement en extension lorsque le taux de vacance de logements de la communes est supérieur à la moyenne régionale » ou, plus précisément, le critère du taux de vacance est régulièrement remis en cause lors des débats. Il peut être pénalisant pour les territoires déjà en perte d'attractivité, comme les villes de taille moyenne ou les espaces ruraux, alors même que les zones en situation de forte consommation foncière ne seront pas concernées. Les logements, particulièrement ceux datant des années 70, supposent davantage de moyens financiers pour être réhabilités voire ne sont plus adaptés à l'accueil des familles. La construction neuve reste un choix compétitif aujourd'hui. Enfin, cet indicateur paraît difficile à calculer de façon uniforme. L'observation de l'artificialisation des sols est un sujet complémentaire proposé pour suivre la consommation foncière.

Différences territoriales

Dans le nord de la Bretagne, les participants semblent être plus enclins à un SRADDET prescriptif sur la question de la consommation foncière. Pour l'ouest ou le sud, il est plutôt proposé de faire confiance aux compétences locales seules en capacité de prendre en compte les spécificités territoriales dans l'élaboration d'un document de planification de type SCOT.

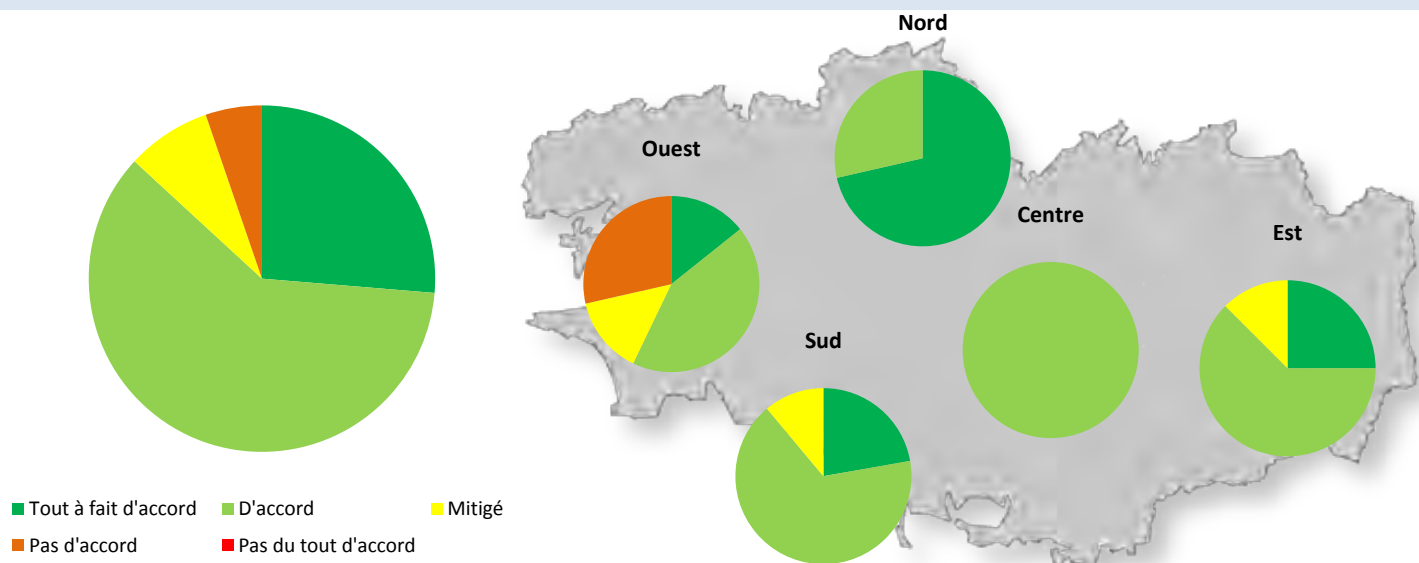
Éléments du débat

Pour parvenir à cet enjeu, il faudra différencier les critères utilisés selon le type de territoire. Il a été proposé, par exemple, de davantage contraindre les premières couronnes. Par ailleurs, qu'en est-il de la vacance commerciale, des zones d'activités ou encore des corps de ferme à l'abandon ? Ces espaces peuvent également être concernés par la densification. Les normes en vigueur pénalisent également les centres-bourgs.

Est-il vraiment possible de dépasser la concurrence territoriale en s'appuyant sur l'armature urbaine ? Les participants souhaitent une définition plus claire de cette notion ainsi que de la fonctionnalité de chacun des maillons qui la constituent. La continuité du service public est également, à leurs yeux, une notion à mettre en avant.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 18.1	2,3	2,3	2,2	2,3
Sous-objectif 18.2	2,2	1,7	1,9	1,7

OBJECTIF N°19 – FAVORISER UNE NOUVELLE OCCUPATION DES ESPACES RAPPROCHANT ACTIVITES ECONOMIQUES ET LIEUX DE VIE ET DE RESIDENCE



Consensus

L'objectif 19 englobe des enjeux de mobilité et de sobriété foncière. Ce dernier a fait consensus lors des débats, les participants insistant sur l'importance de diminuer, voire de ne plus consommer de foncier (en particulier agricole), en travaillant sur le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc ancien. Concernant la construction de logements, l'idée de nouvelles formes d'habitat semble adaptée et être une bonne réponse à la diminution de la consommation foncière.

Dissensus

L'objectif de « zéro création de surfaces commerciales en extension » est perçu positivement sur le principe, mais son application pose question. En effet, la mise en œuvre d'un système de compensation prenant en compte les spécificités territoriales apparaît être une solution plus réaliste et mesurée (ex : ratio de surface commerciale par rapport au nombre d'habitants). Parallèlement, les partisans du « zéro création de surfaces commerciales » estiment que si l'on se positionne comme tel, il ne faut aucun système de dérogation à la règle.

Différences territoriales

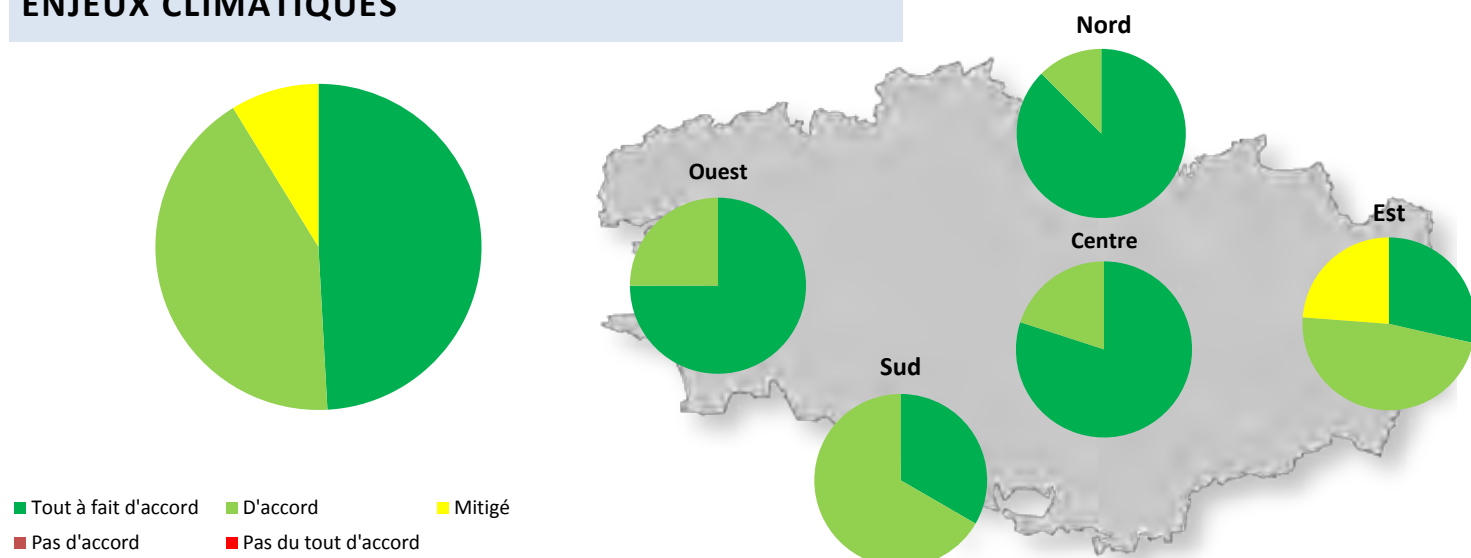
Cet objectif a été abordé sous l'angle des mobilités dans l'ouest. Les acteurs ont évoqué la question des temps de transport et la distance entre les habitations et les commerces, qui sont à mettre en lien avec les émissions de carbone de la production/distribution des produits. Toujours dans l'ouest, le rapprochement des zones d'activités avec des zones d'habitat fait débat, considérant que certaines activités produisent des nuisances incompatibles avec la fonction résidentielle.

Éléments du débat

Plus largement, le débat a porté sur les nouvelles façons de travailler comme le télétravail ou les tiers lieux comme les espaces de co-working afin de diminuer les déplacements du quotidien. Les acteurs ont aussi souhaité faire le lien avec deux autres objectifs de la Breizh COP : le 31 « Mettre un terme à la consommation d'espaces agricole et naturel » et le 13 « Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques » notamment avec le sous-objectif portant sur l'économie circulaire.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 19.1	2,3	2,3	1,8	2,4
Sous-objectif 19.2	1,9	2	1,9	1,8
Sous-objectif 19.3	2,3	2,3	1,8	2,1
Sous-objectif 19.4	2,4	2,6	2,2	2,4

OBJECTIF N°20 – PENSER LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES AU REGARD DES ENJEUX CLIMATIQUES



Consensus

La plupart des participants doutent de la capacité d'adapter rapidement les différents modes de transports aux enjeux environnementaux. En effet, le mode de déplacement pour l'instant privilégié reste, par choix mais surtout par obligation pour une majorité de Bretons, le « tout voiture » ou le « tout camion ». Autrement dit, la période de transition actuelle est celle de la prise de conscience de l'inéluctabilité des changements climatiques et, par conséquent, du changement radical à opérer notamment au niveau du transport des hommes et marchandises. Mais, dans le même temps, les changements attendus sont ralentis par le poids des habitudes, l'absence de volonté ou de courage collectif et individuel, l'influence parfois de puissants lobbies économiques... L'absence de solutions concrètes et immédiatement opérationnelles conforte ce sentiment alors même que de nouvelles technologies sont annoncées comme d'ores-et-déjà opérationnelles.

De même, les logiques d'aménagement du territoire semblent parfois contradictoires avec les objectifs visés. Ainsi, il a été fait référence à plusieurs reprises aux effets très concrets de la métropolisation de l'agglomération rennaise (flux de véhicules croissants, embouteillages importants aux heures de pointe...) comme si, à l'instar du développement anarchique de l'offre commerciale en périphérie des agglomérations et de ses conséquences, les leçons du passé n'étaient pas prises en compte.

Dissensus

Les réflexions sur l'évolution des modes de déplacements et de transports renvoient plus globalement à la conception du développement régional. Le point de vue de certains participants est qu'une répartition plus équilibrée des activités économiques sur le territoire breton devrait participer directement à la réalisation de cet objectif en assurant une répartition cohérente des emplois et habitants, en réduisant les obligations de déplacement et distances quotidiennes et en favorisant l'usage de modes de transports plus collectifs, plus respectueux de l'environnement mais également plus économiques pour les usagers. Ce point de vue, qui suppose une administration volontariste des localisations des entreprises indépendamment de leur souhait, est jugé totalement irréaliste par d'autres. Cet objectif nécessite également de concevoir différemment, et avec beaucoup plus de souplesse, le rapport au travail et son organisation afin qu'ils deviennent compatibles avec l'offre de transports collectifs et les modes de travail alternatifs (horaires, télétravail...).

Différences territoriales

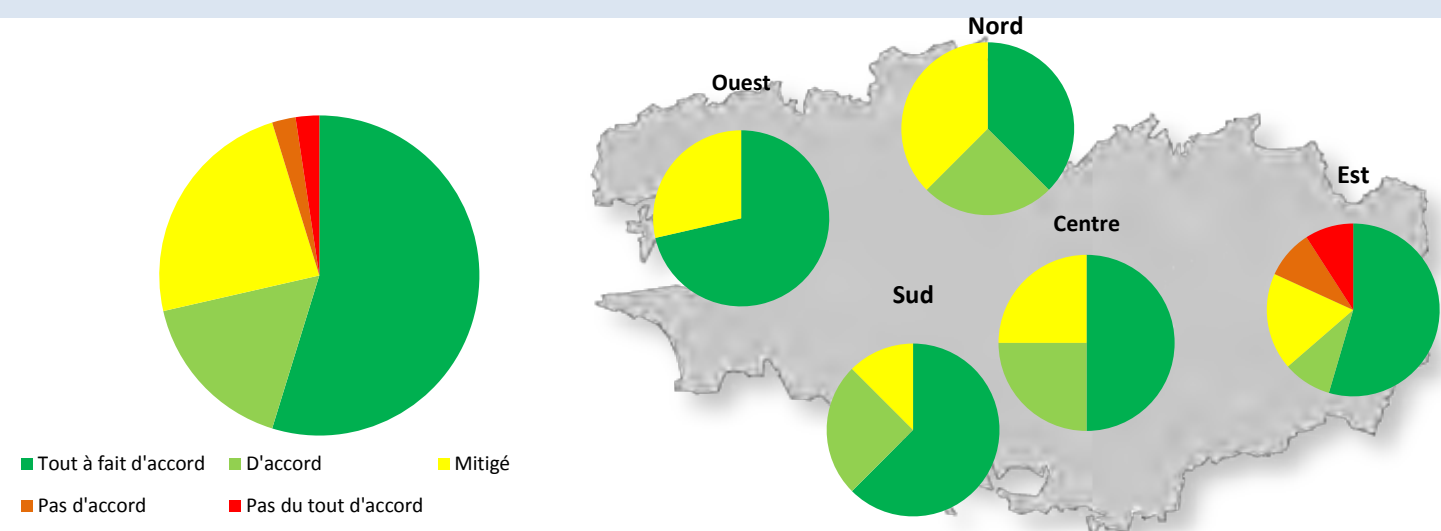
La zone Est (35) se distingue assez nettement des autres territoires par un niveau d'adhésion moindre à cet objectif.

Éléments du débat

La réalisation de cet objectif, comme de la plupart de ceux prévus dans la Breizh COP, nécessitera beaucoup plus que des changements à la marge des pratiques actuelles ou des « mesurette » mais une véritable révolution des politiques collectives d'aménagement du territoire et de développement économique ainsi que des pratiques individuelles.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 20.1	2,4	2,2	1,6	2,8
Sous-objectif 20.2	2,7	2,2	1,9	2,7

OBJECTIF N°21 – AMELIORER LA QUALITE DE L’AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR



Consensus

Dans l'ensemble, les participants s'accordent sur la nécessité d'améliorer l'air intérieur et extérieur. Il s'agit d'un enjeu de santé publique, touchant autant le milieu rural qu'urbain, et d'un objectif aussi important que l'amélioration de la qualité de l'eau, indispensable « au bien manger et bien vivre ». Certains rappellent qu'il s'agit d'un objectif parfois déjà traité dans les SCoT et/ou les PCAET ainsi que du PRSE (Plan Régional Santé Environnement). Toutefois, ils expriment une forme de découragement : les effets mondiaux sont plus importants que les efforts locaux.

Les propositions de mesures et d'outils concrets manquent aux participants. Ils en proposent assez spontanément : exemplarité de la commande publique en matière de matériels et équipements (mobilier scolaire sans solvants, colles, matériaux bio-sourcés...), voies réservées aux transports collectifs et/ou covoiturage, bornes d'auto-stop organisées, affichage en permanence des niveaux de qualité de l'air...

Dissensus

Le scepticisme exprimé sur l'objectif tient à sa faisabilité, à sa mise en œuvre et à son évaluation, au-delà des actions de formation et d'information. Il est ainsi souligné, s'agissant d'un problème de santé publique, l'insuffisance de moyens d'Air Breizh chargé de mesurer la qualité de l'air.

Les participants expriment également une gêne quant à la construction de l'objectif 21.2 (Passer sous les concentrations seuils recommandées par l'OMS dans l'air extérieur) : quel est le niveau de connaissance de la situation actuelle ? Quelles sont les valeurs des concentrations seuils OMS ? En est-on éloigné, supérieur, inférieur ? Par ailleurs, il s'agit d'une norme internationale, et non pas locale, dont on ne maîtrise pas l'évolution.

Différences territoriales

Les territoires urbains rappellent que la qualité de l'air extérieur n'est pas qu'une problématique urbaine de pollution, tandis que les territoires ruraux pointent la crainte d'une sanction sur les capacités de déplacements de leurs habitants, plus longue distance et « automobilo-dépendante ».

Éléments du débat

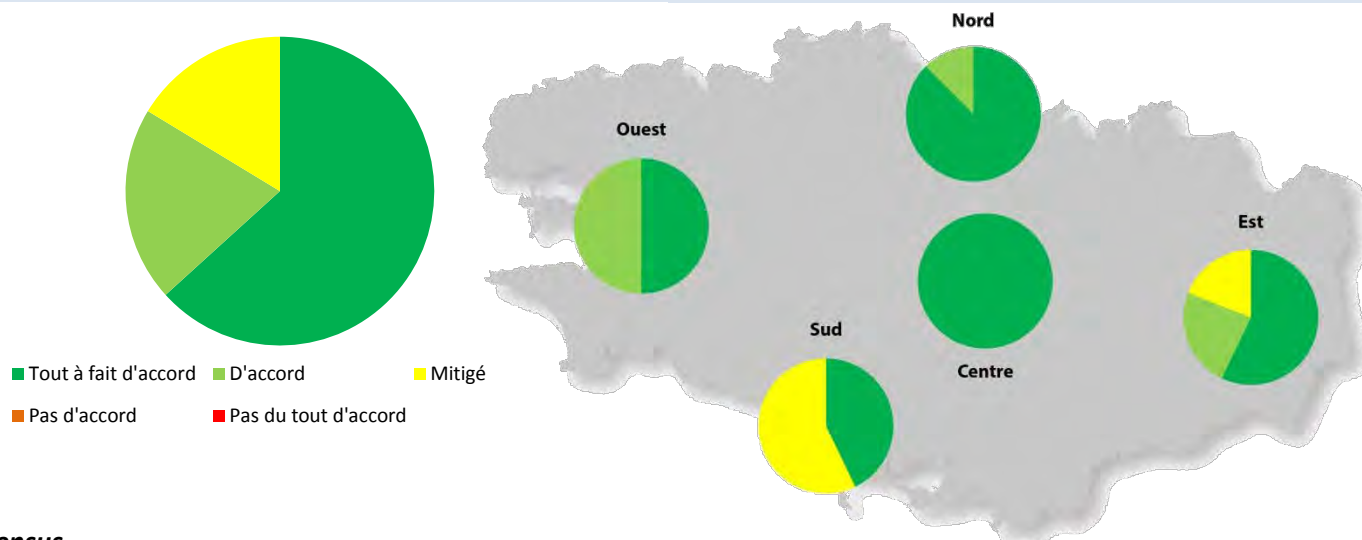
Une reformulation de l'objectif 21.2 est proposée : « respecter » plutôt que « passer sous ».

Les participants pointent clairement le manque de connaissance amont justifiant cet objectif.

Un lien est établi, en milieu rural, avec les pratiques agricoles et l'utilisation des pesticides.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 21.1	2,8	2,4	2,0	2,7
Sous- objectif 21.2	2,6	2,0	1,8	2,5

OBJECTIF N°22 – DEPLOYER EN BRETAGNE UNE REELLE STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Consensus

De manière générale les participants sont en accord avec le fondement de cet objectif. Le changement climatique ayant d'ores-et-déjà des conséquences pour la Bretagne, il est impératif que le territoire s'y adapte et veille à en réduire les effets négatifs.

Dissensus

Les sous-objectifs concernant l'agriculture et les îlots de chaleurs sont jugés flous par certains. Pour les participants, il paraît nécessaire également de prendre en compte tous les types de risques comme les tempêtes, les inondations. La question des sécheresses et de l'approvisionnement en eau potable doit également être abordée. La solidarité entre les territoires sur les problématiques d'approvisionnement d'eau doit également être traitée.

Différences territoriales

Les débats ayant eu lieu lors des COP territoriales, ne font pas ressortir de différence. La forte proportion d'opinions mitigées de la COP Sud est liée à l'absence de traitement de certaines thématiques (risques complémentaires à prendre en compte, question de l'eau...)

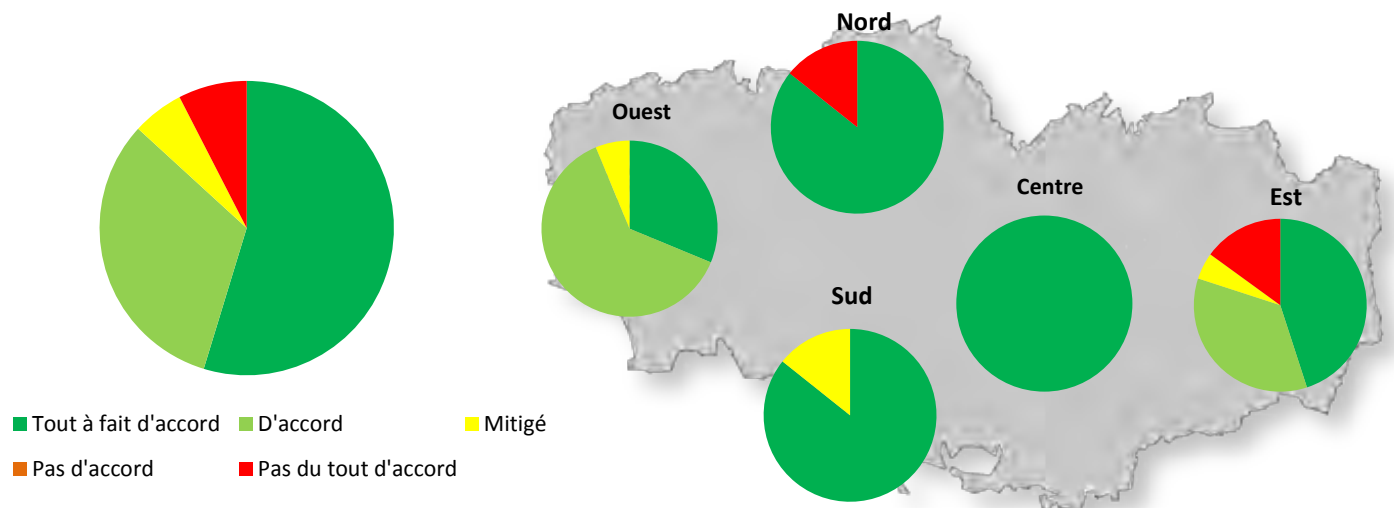
Éléments du débat

Pour l'accomplissement de cet objectif, les participants pensent qu'il est indispensable d'associer tous les acteurs afin qu'ils collaborent sur ce sujet. Il convient également de renforcer les moyens d'ingénierie pour améliorer les connaissances sur tous les sujets et sensibiliser l'ensemble des acteurs à ces problématiques.

Concernant plus spécifiquement la prise en compte du risque de submersion, les participants estiment qu'il faut s'interroger sur la pertinence des digues et accepter de perdre de la terre au profit de la mer. Dans ce cas, se pose la question du choix des terres qui pourraient être sacrifiées, et des conséquences que pourrait avoir une rupture de digues. Pour limiter à l'avenir ces risques, la mise en place d'une politique de l'urbanisation des côtes plus restrictives s'impose. Il a été proposé, par exemple, d'interdire d'acheter et de construire sur le trait de côte.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 22.1	2.4	2.2	1.7	2.5
Sous-objectif 22.2	2.5	2	1.6	2.6
Sous-objectif 22.3	2.4	2.4	1.7	2.6
Sous-objectif 22.4	2	2.5	1.7	2.4

OBJECTIF N°23 – ACCELERER L'EFFORT BRETON POUR L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Consensus

L'objectif fait globalement consensus : pour tous, la question énergétique et la dépendance de la Bretagne à ce sujet sont des enjeux d'importance. Un point de vue partagé est qu'il faut impliquer le citoyen dans le processus d'économie d'énergie et faire comprendre l'importance de l'effort individuel. Selon les participants, la prise de conscience individuelle devra être soutenue par des outils pour faire évoluer les comportements, quand d'autres pensent que la sensibilisation ne suffira pas, il faudra contraindre.

Dissensions

Certains participants soulignent qu'il ne faudrait pas que « la Bretagne, déjà handicapée, se sente obligée d'en faire plus que les autres ». Les craintes exprimées pointent le risque supposé de perdre en performance économique. Pour d'autres, au contraire, il est temps de changer de logiciel. L'atténuation du changement climatique est le domaine par excellence où il est nécessaire de faire mieux et de se dépasser. Certains prennent en contre-exemple l'agriculture. Les plus volontaires conviennent qu'il faudra additionner toutes les forces, des fonds locaux et régionaux, mais de manière ciblée.

Les sous-objectifs, eux, génèrent plus de débat voire une certaine défiance. S'agissant du sous-objectif de baisse de Y % des émissions bretonnes de gaz à effet de serre, il faut prendre garde à être prudent dans les objectifs. Le chiffre proposé de 52 % de baisse des émissions de GES semble difficile à atteindre (« pour cela, il faudrait arrêter l'élevage »). S'agissant du sous-objectif concernant les puits de carbone (23.2), il est mal compris. Il est à clarifier. Certains termes comme « puits de carbone » ou SRCAE ne sont pas assez accessibles pour permettre le débat.

Différences territoriales

La solidarité entre territoires, proposée pour les puits de carbone, fait peur à certains : faut-il sanctuariser le développement de certains territoires, le centre-Bretagne ? En faisant cela, on déresponsabilise certains territoires.

Par ailleurs, le sous-objectif 23.2 appelle la question suivante : « Pourquoi préciser « en solidarité avec les territoires » uniquement pour les puits de carbone alors que ce devrait être valable pour tous les objectifs, pour l'ensemble du SRADDET ? ».

Éléments du débat

Les débats ont abordé les principales notions liées à cet objectif : économies d'énergies et production d'énergies renouvelables.

Économie d'énergie

L'enjeu préalable est de diminuer la dépendance énergétique de la Bretagne qui produit trop peu d'énergie au regard de sa consommation. Avec une priorité, diminuer la consommation d'énergie, si possible à confort égal.

Les participants conviennent tous qu'il existe un gaspillage d'énergie important. Les secteurs prioritaires semblent être l'agriculture et le bâtiment. Mais cette thématique rejoint l'enjeu des déplacements : limiter les personnes seules dans leur voiture (faire évoluer les mentalités), adapter le territoire à la pratique du vélo, développer les plateformes de

covoiturage... Et raccourcir la longueur des déplacements en relocalisant les activités, développant les circuits courts.

L'effet rebond est évoqué pour signifier que rien n'est facile : le covoiturage qui permet de multiplier des déplacements devenus moins onéreux et qui empêcherait que la consommation de carburant baisse en France ou encore l'isolation des bâtiments contrecarrée par le fait que les habitants chauffent davantage pour plus de confort.

Production d'EnR

Pour certains, il y a des avancées mais il faut aller plus loin et vraiment plus vite, sur plus de domaines, et de manière plus soutenue. La population accepte davantage aujourd'hui les dispositifs de production d'EnR mais le dialogue avec les populations est tout de même à renforcer (enjeu de pédagogie).

- Méthanisation

Si la méthanisation semble être aujourd'hui une technologie bien maîtrisée, son développement est encore freiné par la présence d'habitations. Certains se demandent si le développement de la méthanisation ne réinterroge pas le modèle agricole actuel (agriculture et IAA). L'énergie doit être un sous-produit de l'agriculture, pas sa priorité.

- Biomasse

Le bocage doit davantage participer à la ressource. En lien avec des questions de biodiversité.

- Éolien

L'habitat dispersé, caractéristique de la Bretagne, empêche le développement de l'éolien. Aujourd'hui, la qualité des installations est réelle, mais les délais d'instruction et les jurisprudences négatives sont un frein. Il est nécessaire que les éoliennes profitent financièrement aux territoires qui les abritent.

- Solaire

Le faible développement du chauffe-eau solaire pose question.

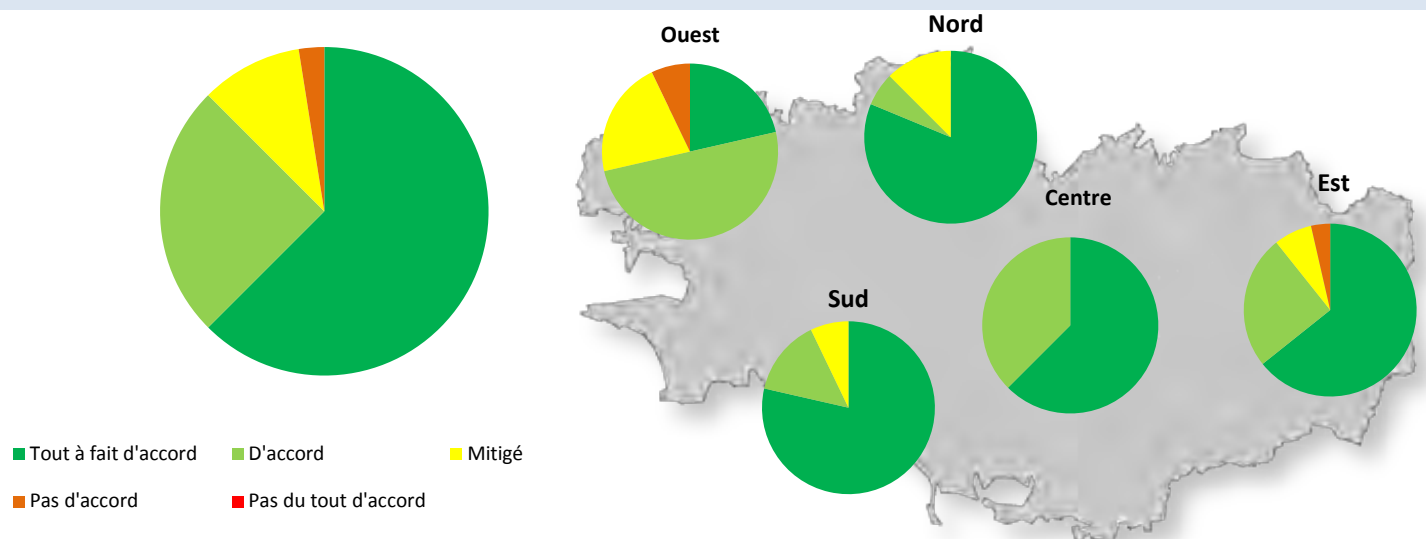
Débat sur atténuation / adaptation

L'énergie n'est pas le seul problème. Il y a nécessité de travailler sur les îlots de chaleur, la végétalisation des territoires urbains. À Paris, il existe un service chargé de la résilience, un exemple qui pourrait être reproduit dans les services des collectivités.

La Bretagne devrait proposer des trophées sur des projets résilients pour leur donner de la visibilité, les valoriser et partager les bonnes pratiques.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 23.1	2,5	2,3	1,6	2,7
Sous objectif 23.2	2,1	2,2	1,7	2,3

OBJECTIF N°24 – ATTEINDRE LE ZÉRO ENFOUISSEMENT POUR ATTEINDRE LE ZÉRO DÉCHETS EN 2040



Consensus

L'ensemble des participants (10 tables ont été animées avec cet objectif) sont d'accord (plus de 50 % sont même tout à fait d'accord) avec l'objectif général n°24. Les avis mitigés ou en désaccords évoquaient surtout une urgence comme en témoignent les notations des sous-objectifs. Ainsi la date de 2040 semble trop éloignée compte tenu de l'urgence.

Les participants s'accordent sur la nécessité de réduire nos déchets avant de les trier et de les valoriser. Revenir aux consignes a été abordé dans tous les débats comme une solution pour réduire les déchets à la source et éviter le suremballage, surtout le plastique. Une meilleure sensibilisation de toutes les populations semble aussi nécessaire avec une politique commune sur la Bretagne en termes de déchets : Avoir les mêmes instructions de tri et les mêmes traitements sur tout le territoire Breton, pour les habitants et les entreprises.

Dissensus

Le scepticisme exprimé sur l'objectif tient surtout à la faisabilité et aux moyens nécessités pour sa mise en œuvre. Par exemple pour le monde agricole malgré la valorisation par méthanisation, il subsiste des résidus. Les participants ont souvent exprimé le regret de ne pas voir un objectif zéro plastique alors que son recyclage à 100 % est proposé. Enfin certains participants rappellent que derrière les emballages et les déchets il y a des emplois.

Différences territoriales

Tous les territoires se sentent concernés par l'objectif et les débats ont toujours porté sur la réduction en priorité des déchets à la source.

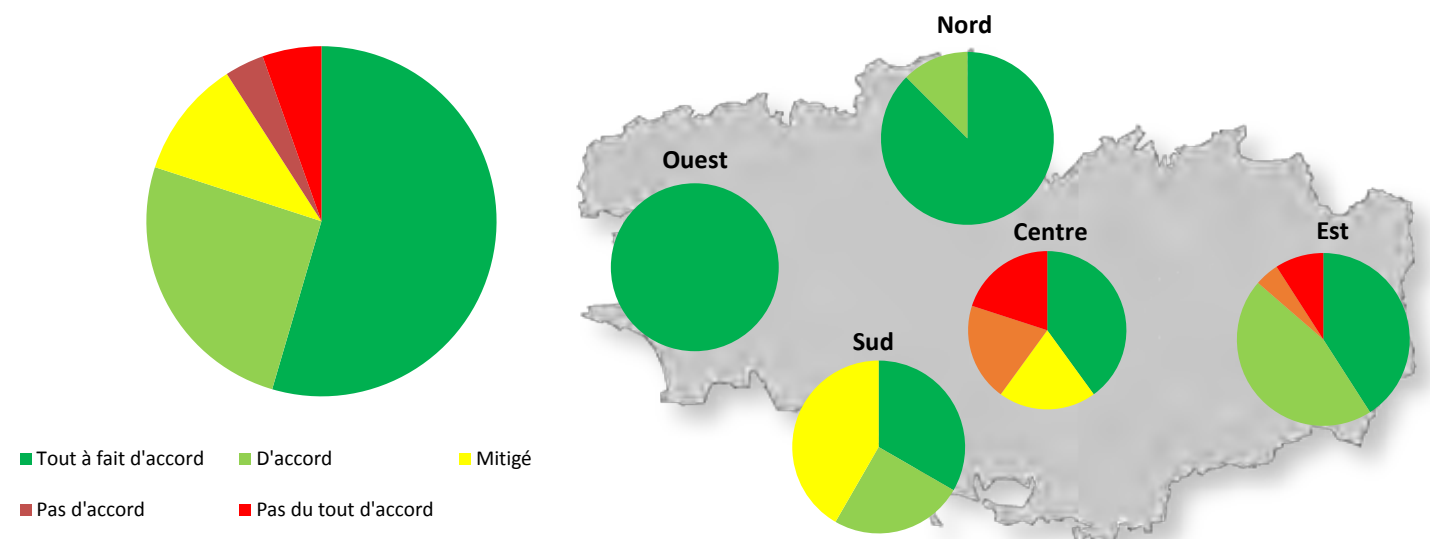
Éléments du débat

Des reformulations et des compléments ont été proposés sur plusieurs tables :

- Une atteinte du zéro déchet bien avant 2040
- Le développement des consignes
- L'objectif du zéro plastique

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 24.1	2,8	2,5	2,0	2,7
Sous-objectif 24.2	2,8	2,6	2,0	2,6
Sous-objectif 24.3	2,9	2,5	2,1	2,8
Sous-objectif 24.4	2,4	2,5	1,8	2,5
Sous-objectif 24.5	2,7	2,6	2,0	2,5

OBJECTIF N° 25 – TENDRE VERS LE « ZERO PHYTO » A HORIZON 2040



Consensus

L'objectif 25 est reçu assez favorablement. Les participants s'accordent sur la nécessité de limiter l'usage des phytosanitaires de synthèse dans les années à venir, notamment pour améliorer la qualité de l'eau en Bretagne, assurer une sécurité sanitaire accrue des populations et lutter contre la perte de biodiversité animale et végétale.

Les participants se rejoignent notamment sur l'arrêt de l'usage généralisé des phytosanitaires pour les collectivités et les particuliers, comme le prévoit d'ailleurs la loi Labbé. Les participants considèrent que ces mesures doivent être associées, à des campagnes de communication et de formation sur les bonnes pratiques permettant d'avoir recours aux usages des phytosanitaires.

Dissensus

Une part des participants souhaite aller plus loin et considère qu'il faudrait non pas « tendre » mais « arrêter » et dès 2030 en précisant pour les « phytosanitaires de synthèse », tout en gardant la possibilité d'utiliser des phytosanitaires naturels utilisés habituellement en agriculture biologique. Ce sont principalement des citoyens ou élus péri-urbains et urbains ou représentants d'associations.

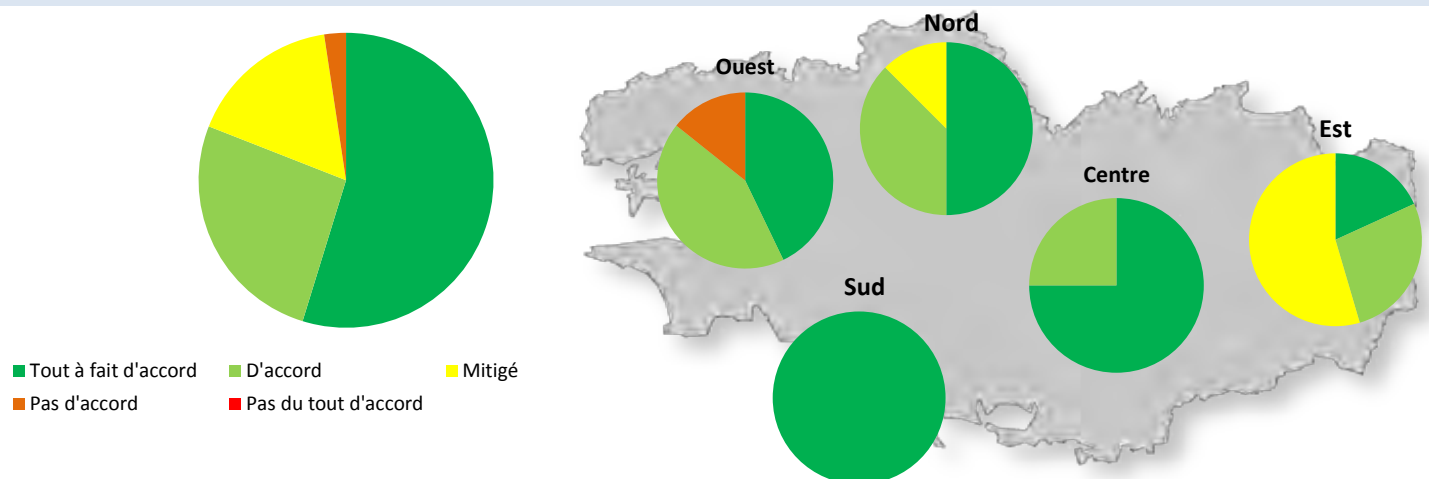
Par contre, des élus ruraux et représentants du monde agricole alertent sur les risques de vouloir aller trop vite sur l'arrêt des phytosanitaires de synthèse en agriculture. Il faut garantir des niveaux de production suffisants pour assurer des revenus décents aux agriculteurs et répondre aux besoins des consommateurs en quantité et en prix, en développant les circuits courts et en limitant les importations (garanties de traçabilité pas toujours suffisantes). Il faut laisser le temps au monde agricole de s'adapter (formations, nouveaux outils de mécanisation, modes de travail...) en prenant en considération les contraintes de chacun. Selon les générations et les investissements réalisés, la conversion n'est pas toujours envisageable à court ou moyen terme.

Différences territoriales

Au nord et à l'ouest les participants souhaitent aller plus vite sur l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse et proposent même d'avancer la date à 2030, y compris pour l'agriculture. Pour les autres territoires, une partie des participants préconise d'abord de développer une agriculture raisonnée utilisant les produits phytosanitaires juste quand c'est nécessaire en garantissant une production adaptée aux besoins des consommateurs et à prix acceptables pour tous les revenus.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 25.1	2,6	2,5	2,0	2,7
Sous-objectif 25.2	2,7	2,4	2,3	2,7
Sous-objectif 25.3	2,4	2,0	1,8	2,5

OBJECTIF N°26 – INTEGRER LES ENJEUX DE L'EAU DANS TOUS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT



Consensus

La gestion de l'eau est un enjeu majeur, largement partagé, sur lequel les participants se sentent concernés et estiment qu'il y a urgence à agir. L'eau est jugée comme une ressource plus importante que l'énergie (« on peut se passer de l'énergie, ou trouver des sources renouvelables, mais on ne peut pas se passer de l'eau »). En cela, le lien entre aménagement et gestion de l'eau (qualité) apparaît pertinent. Le développement des zones d'activités est particulièrement visé dans le sous-objectif 26.5 : les participants les jugent trop dispendieuses. Il faut prôner un schéma de rupture dans la création de nouvelles ZAE, limiter au maximum l'imperméabilisation de grandes surfaces. Le renouvellement urbain, pour l'habitat comme pour les activités, est cité comme une priorité pour traiter la question. S'agissant de l'objectif 26.3, il est à traiter urgemment par des programmes de renouvellement des réseaux. Mais l'objectif doit être davantage territorialisé.

Dissensus

Les participants reprochent à l'objectif de trop peu évoquer la qualité de l'eau malgré 6 sous-objectifs et notamment de la place de l'agriculture dans le dispositif. Ils notent également un manque sur les zones humides, la pénurie d'eau et la gestion de la ressource en eau et l'anticipation du besoin (période de pénurie à gérer), notamment à travers des sous-objectifs consacrés aux économies d'eau. Ainsi sont évoquées les possibles solidarités entre les entreprises dans les ZA : le rejet d'eau des uns peut être utilisé par d'autres (lavage de voitures...).

Le sous-objectif 26.5 paraît peu « territorialisable » : le poids des métropoles et grandes agglomérations est fort et il n'est pas certain qu'on puisse décréter que le développement sera fait là où il y a de l'eau. Tous les réseaux sont interconnectés et on peut donc envoyer de l'eau n'importe où. En contrepoint, l'objectif de 15 % de fuite apparaît trop modeste ; il faut proposer un chiffre plus faible.

Globalement les objectifs sont jugés faibles car déjà inscrits dans différents documents dont les SAGE. Leur formalisation cartographique, pour faire appliquer les objectifs, semble nécessaire. Les participants regrettent l'absence d'un sous-objectif consacré à la préservation des éléments paysagers qui jouent un rôle majeur dans la gestion de l'eau.

Différences territoriales

Les territoires de Centre-Bretagne rappellent qu'ils sont détenteurs de la ressource et les territoires littoraux et urbains les consommateurs. Ils estiment que les métropoles devraient aider les territoires ruraux à se développer en échange de l'eau.

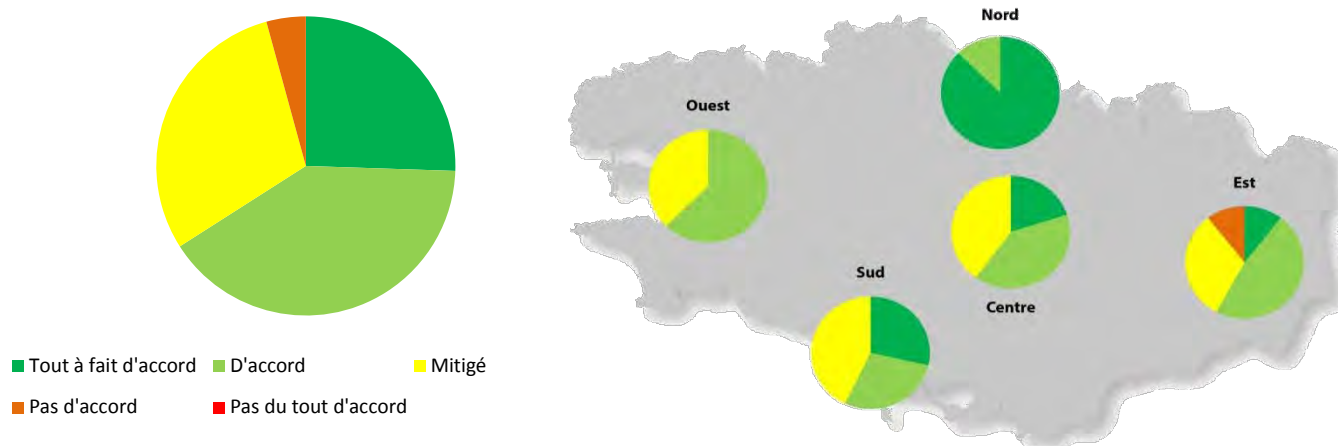
Les territoires littoraux pointent la question de l'impact de la qualité de l'eau pour les ostréiculteurs et/ou la qualité des eaux de baignade. Il leur apparaît nécessaire de travailler avec les régions limitrophes sur les bassins versants. Pour autant l'objectif, 26.5 leur paraît difficilement réalisable.

Éléments du débat

Dissocier les deux points du sous-objectif 26.5 : la capacité épuratoire (nécessité) et l'alimentation en eau potable (besoins). Les besoins vont s'accroître avec la croissance des métropoles et ils pourront être pourvus du fait de l'interconnexion des réseaux.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 26.1	2,7	2,4	2,1	2,7
Sous-objectif 26.2	2,5	2,4	2,3	2,5
Sous-objectif 26.3	2,6	2,4	2,1	2,6
Sous-objectif 26.4	2,4	2,2	1,8	2,5
Sous-objectif 26.5	2,8	2,2	2,0	2,4
Sous-objectif 26.6	2,5	2,3	2,1	2,6

OBJECTIF N°27 – DEPASSER EN BRETAGNE LES OBJECTIFS NATIONAUX DE TRANSITION ENERGETIQUE



Consensus

Les participants sont d'accord avec l'orientation générale de développer les énergies renouvelables en Bretagne. Dans leur ensemble, ils pointent que pour réaliser la transition énergétique, il faut travailler sur la totalité du spectre des énergies renouvelables et pas seulement sur l'éolien. Il convient de prendre en compte le maritime, le solaire... La diversification des énergies est d'autant plus cruciale que l'éolien est confronté à des difficultés d'implantation liées à l'opposition des populations.

Dissensus

Ce sont les sous-objectifs qui amènent le plus de questionnements de la part des participants. Certains s'interrogent sur la pertinence et la possibilité d'aller plus loin que les objectifs nationaux, tandis que d'autres estiment que la Bretagne se doit d'être exemplaire et solidaire avec les autres régions françaises.

Différences territoriales

En centre Bretagne, l'éolien est très présent et les participants font état de l'opposition de la population à des projets supplémentaires, compte-tenu des conséquences que les éoliennes peuvent avoir sur la biodiversité et les paysages. L'ouest fait état d'une nécessaire prise en compte de l'énergie maritime dans les objectifs de transition énergétique.

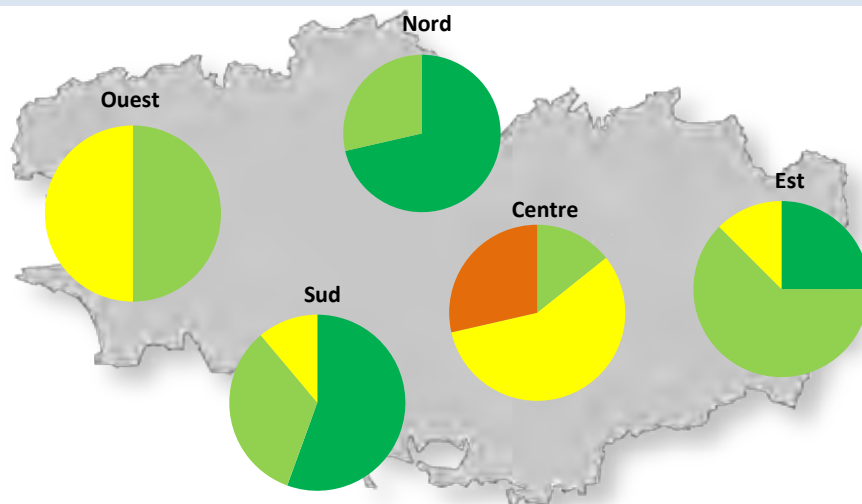
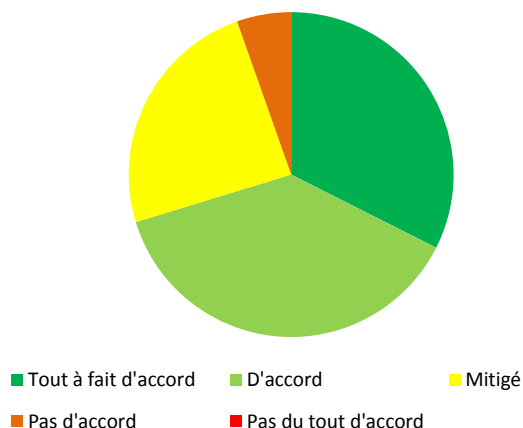
Éléments du débat

Le débat fait ressortir le besoin de prendre en compte tous types d'énergies renouvelables. Les participants soulignent également dans leur ensemble le besoin d'approfondir et de préciser les objectifs, en particuliers les objectifs chiffrés. Ils s'interrogent de même sur la mise en œuvre de ces objectifs et les moyens nécessaires à l'accomplissement de ceux-ci. Pour cela, il ressort des débats qu'il faut associer l'ensemble des acteurs, du citoyen aux collectivités en passant par les entreprises, pour tenir ces objectifs. Il est nécessaire que les citoyens soient impliqués (formation par exemple) pour renforcer leur mobilisation et faciliter la mise en œuvre de tous les projets d'énergies renouvelables. Les collectivités doivent, quant à elles, entamer des réflexions sur des territoires élargis et dépassant les limites communales. Un soutien financier de la Région, en lien avec la Breizh Cop, peut également participer à la réussite de cet objectif, tout comme un allègement des procédures pour faciliter les projets favorisant la transition énergétique.

Des objectifs de baisse de consommation d'énergie doivent également être fixés afin que la transition énergétique de la Bretagne s'accomplisse.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 27.1	2,7	2,5	2	2,7
Sous-objectif 27.2	2,8	2,3	2,1	2,9
Sous-objectif 27.3	2,5	2	1,7	2,2
Sous-objectifs 27.4	2,5	2,2	1,6	2,3

OBJECTIF N°28 – STOPPER LA BANALISATION DES PAYSAGES ET DE L'URBANISME EN BRETAGNE



Consensus

L'objectif 28 est reçu de façon mitigé. Les participants estiment globalement que la formulation « stopper la banalisation » est trop négative et trop subjective (qui définit ce qui est beau ou banal ?). Il est donc proposé de reformuler l'objectif : « **Garantir un droit à l'urbanisme, une architecture et des paysages de qualité pour tous les bretons** ».

L'ensemble des participants estiment que le paysage, l'architecture et l'urbanisme bretons sont encore préservés d'une banalisation généralisée. En revanche, trois tendances peuvent les dénaturer : des formes d'habitat de plus en plus homogénéisées par les constructeurs, des entrées de villes identiques d'une ville à l'autre et la désertification des centres-villes.

Différences territoriales

Protéger n'est pas sanctuariser. Le territoire du centre Bretagne ne doit pas être transformé en musée. Il doit rester un territoire dynamique et ne pas être confiné à des visions trop « patrimoniales » de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages.

Autres éléments du débat

Agir pour la qualité de l'urbanisme et des paysages signifie d'abord rendre nos centres-villes et bourgs plus attractifs.

L'adaptation aux changements climatiques est au cœur de cette problématique : végétaliser les espaces urbains pour résister aux « îlots de chaleur urbains », reboiser des espaces agricoles afin de constituer des pièges à carbone, produire des énergies naturelles renouvelables, etc. doit contribuer à produire de nouveaux paysages bretons de qualité.

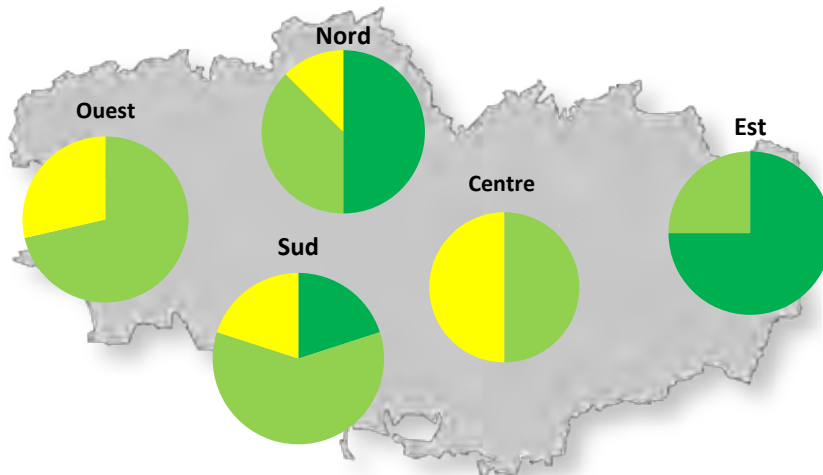
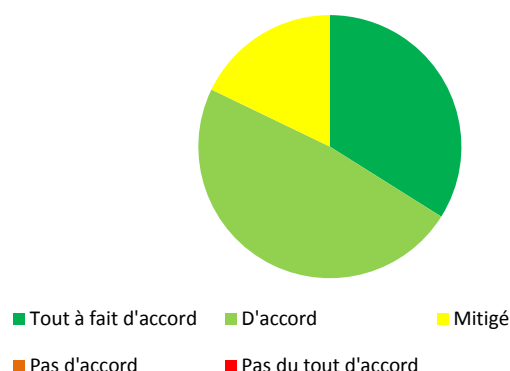
Travailler sur la déconstruction et la dépollution de nombreux bâtiments agricoles qui constituent des « verrues » sur le plan paysager mais aussi sur le plan environnemental et sanitaire dans la mesure où beaucoup d'entre eux contiennent une part importante d'amiante.

Une gouvernance et une ingénierie forte sont nécessaires pour porter politiquement et techniquement ces enjeux. Tous les territoires doivent pouvoir disposer des ressources humaines pour conduire des projets de qualité (Cf. objectif 36). L'urbanisme doit évoluer vers moins de règles, plus de projets et de liberté. La pédagogie auprès des habitants est nécessaire afin de les faire adhérer et participer à ces principes.

Les moyens financiers dédiés à cette politique sont à identifier. Quels sont les leviers que la Région peut actionner pour garantir ce droit à un urbanisme, une architecture et un paysage de qualité ?

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 28.1	2,3	2,3	2,3	1,7
Sous objectif 28.2	2	2,3	1,9	1,7

OBJECTIF N°29 – PRESERVER ET RECONQUERIR LA BIODIVERSITE EN L'INTEGRANT COMME UNE PRIORITE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT



Consensus

82 % des participants sont en accord avec cet objectif. L'éducation et la connaissance sont à mettre au cœur de cette préoccupation. Les générations actuelles et à venir adoptent et adopteront davantage les pratiques compatibles avec cet enjeu. Les collectivités l'intègrent également de plus en plus dans leur champ de compétences.

La reconquête de la nature par les villes est une notion intéressante. Elle peut être une aménité supplémentaire pour attirer de nouveau les familles. Le coût de l'entretien devra être pensé dans un contexte de baisse des moyens publics.

Dissensus

Les objectifs quantifiés de préservation de la biodiversité semblent peu ambitieux ou mal compris. Certains participants souhaitent aller plus loin. Les pourcentages appliqués à la biodiversité sont-ils vraiment pertinents ? « Nous ne sommes plus au stade de la préservation mais bien de la reconquête ».

Si l'objectif est largement partagé, la faisabilité de sa mise en œuvre se confronte souvent avec la réalité. Certaines activités ont besoin de transport. De plus, les comportements individuels viennent souvent en contradiction avec les convictions : « On est d'accord, mais qui va réellement abandonner sa voiture ? ».

Différences territoriales

Les débats de la COP Nord ont davantage émis le souhait d'un SRADDET plus autoritaire sur cette question : fixer des règles plus contraignantes, mettre un coup d'arrêt à la dégradation.

La COP Est a davantage insisté sur le sentiment que les agriculteurs seront les premiers concernés ou contraints par la tenue de cet objectif. Il faut que l'ensemble des parties prenantes de la société participent à la préservation de la biodiversité.

Éléments du débat

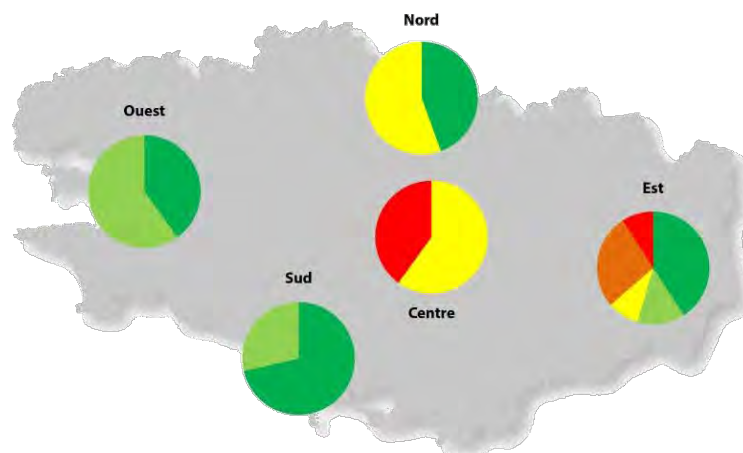
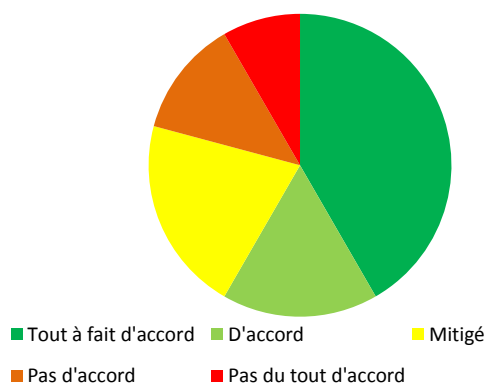
Il est demandé par une majeure partie des participants de mieux expliquer cet objectif mais aussi ses sous-objectifs qui sont, soit trop larges, soit trop précis.

L'éducation, enjeu majeur pour atteindre cet objectif, est à conforter. Plus globalement, l'implication citoyenne est une condition centrale de réussite.

Les participants ont régulièrement interpellé la Région sur les chiffres annoncés. D'où part-on ? De quelle situation ? Qu'entend-on par espèces invasives ? Les sous-objectifs annoncés ne permettent pas de visualiser ce qu'ils impliquent en termes d'engagement, de prescription ou d'obligation. Comment seront-ils traduits dans les documents de planification ?

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
29.1	2,3	2,4	2,2	2,4
29.2	2,5	2,2	2,2	2,4
29.3	2,4	2,2	2,2	2,4
29.4	2,3	2,5	2,2	2,3
29.5	2,2	1,8	2,1	2,1

OBJECTIF N°30 – GARANTIR COMME UNE REGLE PRIORITAIRE L’OBLIGATION DE RECHERCHER L’EVITEMENT DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES, AVANT LA REDUCTION PUIS EN DERNIER LIEU LA COMPENSATION



Consensus

Les participants sont d'accord avec la nécessité de prendre en compte l'environnement dans les projets d'aménagements. Ils pointent la nécessité d'étudier en amont tous les impacts environnementaux d'un projet et de ne pas se cantonner à une seule thématique. Ce type d'objectif doit, par ailleurs, s'appliquer partout et de la même manière pour éviter les phénomènes de concurrences territoriales.

Dissensus

Cependant, les participants indiquent que le respect de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » existe déjà et s'interrogent sur la pertinence de rajouter de la norme alors que loi s'applique déjà à tous. Des désaccords s'expriment également entre représentants du monde associatif engagés dans la préservation de l'environnement et de certaines collectivités. Si, pour les premiers, l'évitement est une priorité absolue, pour les autres, notamment quand elles ne disposent pas de marges de manœuvre en termes de foncier, réduction et compensation restent des objectifs acceptables aux regards des besoins des populations. Il s'agit notamment de certains territoires en forte croissance démographique et / ou contraints par leur situation géographique.

Différences territoriales

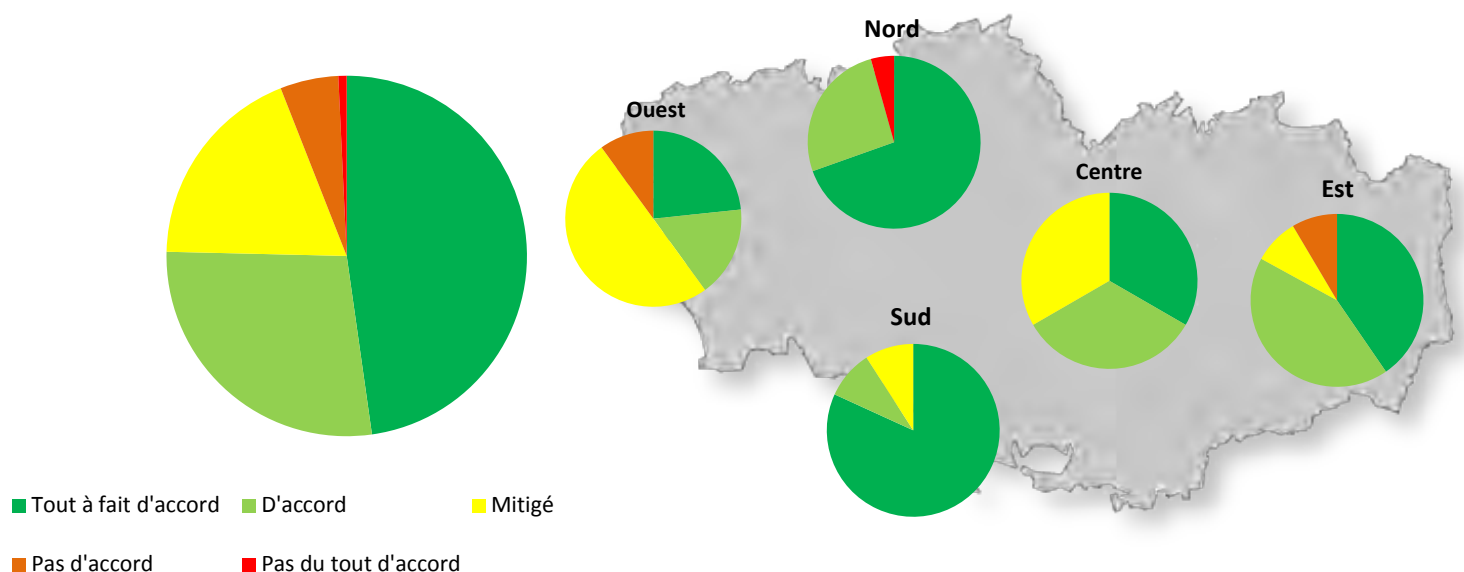
Les îles concentrent de nombreux enjeux et contraintes à prendre en compte. La mise en place de réglementations supplémentaires complexifiera des situations déjà difficiles. Il en est de même pour les territoires littoraux pour lesquels la loi Littoral et attractivité touristique constituent un faisceau de contraintes difficilement conciliable avec cette priorité donnée en toutes circonstances à l'évitement. Les territoires ruraux s'interrogent de même, mais avec une acuité moindre, sur la faisabilité d'une telle priorisation. Ils craignent de perdre à cette occasion un des atouts de leurs territoires qui est une certaine disponibilité foncière. L'enjeu est, pour eux, de permettre leur renouvellement démographique comme le renouvellement de leur économie face aux métropoles et aux agglomérations urbaines bretonnes.

Éléments du débat

Les participants pointent la nécessité de prendre en compte tous les effets sur l'environnement et le besoin de définir précisément la règle pour arbitrer et hiérarchiser entre les différentes priorités environnementales. Ils s'interrogent sur l'emplacement des compensations (sur le même territoire, ou sur le territoire voisin). Une concertation locale pourrait permettre de développer une meilleure acceptation des projets.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 30.1	2,6	2	1,9	2,3

OBJECTIF N°31 – METTRE UN TERME A LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLE ET NATUREL



Consensus

À l'échelle Bretonne, presque la moitié des participants sont « tout à fait d'accord » avec cet objectif. Avec ceux qui sont simplement « d'accord », on atteint un total d'un peu plus des trois-quarts (76%). La qualité des répondants est probablement un facteur explicatif de ce bon résultat : relativement peu d'élus locaux et présence nombreuse de la société civile (conseils de développement) ou d'associations.

Dans tous les cas, les participants s'accordent sur le fait qu'il faudra densifier les centres-villes et les centres-bourgs. Et aussi sur le fait que, pour cela, des incitations financières seront nécessaires pour produire du logement au sein de l'enveloppe urbaine, la réhabilitation étant unanimement estimée plus chère que la construction d'un logement neuf. À cet égard, le fait que la Région ne soutienne plus le Bimby a été pointé comme un frein. De nombreuses communes n'ont pas été retenues dans l'appel à projet « centralité » (La Roche Derrien, Lorient...). Tous les acteurs devront s'impliquer et en premier lieu les banques qui, aujourd'hui, préfèrent prêter pour construire du neuf que pour rénover une belle demeure. Une autre condition nécessaire sera l'accompagnement des populations, tout un discours à préparer auprès des citoyens pour qu'ils s'y intéressent et acceptent les contraintes de cette politique.

Il est noté que l'EPF accompagne déjà les projets de renouvellement urbain, de densification.

Plusieurs participants pointent le fait que des projets de renouvellement urbain se heurtent à l'avis de l'ABF.

Dissensions

Entre participants, les dissensions sont plus marquées que ne le laissent percevoir les votes. Concentration ou étalement : les premiers affirment qu'un choix est à faire, qu'on ne peut pas continuer indéfiniment sur ce modèle d'extension urbaine, quand les seconds disent que ce n'est pas tout ou rien, c'est entre les deux, et que le changement de modèle n'est pas possible (« mettre un terme, dans mon territoire, c'est inenvisageable »).

Les plus engagés soulignent que l'expression « mettre un terme » est forte et appropriée à l'enjeu, qu'elle est à conserver. Diviser par deux, ce n'est pas suffisant, il faut vraiment mettre un terme, l'espace agricole étant de plus en plus urbanisé. Même si ce n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour sauver l'agriculture. L'avantage d'un arbitrage au niveau régional est de supprimer les effets de concurrence entre territoires. Cela est manifeste pour les zones logistiques par exemple, grandes consommatrices d'espace. Ces participants notent que c'est plus une question de moyens, qu'il est possible d'augmenter la population sans pour autant grignoter de nouvelles terres en imaginant de nouvelles pratiques urbaines. Ils pointent également le fait que ce sont souvent les terres les plus riches que l'on urbanise en priorité. Enfin, ils constatent que les ménages demandent moins de terrain avec les prix qui augmentent et leur aspiration à consacrer moins de temps à l'entretien de la maison et du jardin. À ceux qui disent que le renouvellement urbain coûte cher, ils répondent que faire des lotissements ça ne coûte peut-être pas cher au premier

abord, mais la commune y perd beaucoup en matière de dynamisme de son centre ; alors qu'en rénovant les centres, en évitant l'étalement, on règle bien d'autres problèmes, comme celui des mobilités. D'ailleurs, de nombreux maires ont étalé leur urbanisation sans finalement provoquer l'arrivée de nouveaux habitants. La priorité doit être de conserver la vitalité, l'intérêt des centres, leur attractivité. Or, on continue actuellement de prioriser le développement périphérique : ces participants pointent la schizophrénie des communes qui s'étendent en périphérie et se plaignent que leur centre-bourg se vide.

A contrario, certains participants pensent que cet objectif n'est pas réaliste face à l'augmentation des besoins en logement (familles monoparentales, etc...). Les oppositions se manifestent également sur le thème de la taille des parcelles. Des participants proposent de remplacer « mettre un terme à la consommation d'espaces », jugé trop fort, par « limiter la consommation d'espaces ». La pratique actuelle consistant à définir un objectif de réduction, développée notamment dans les SCoT ou les PLU/PLUi, leur convient (« on fait déjà 30 % dans les fonds de jardin, on ne peut pas faire plus »). Pour eux, il serait imprudent d'édicter une telle norme sans prendre en compte son impact. Ces orientations sont à définir à l'échelle des EPCI, la politique en la matière doit rester locale. Certains participants sont franchement en désaccord avec le fait de mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels : « Si une commune veut vivre, notamment les plus petites, elle doit pouvoir se développer, notamment à proximité des milieux urbains, et elle ne pourra pas le faire en faisant uniquement du Bimby ou du renouvellement urbain ». La question de la concurrence entre communes et EPCI est soulevée (volonté de développement pour attirer de la population et des activités viables) sans que les participants ne mettent spontanément en avant le fait qu'une politique régionale uniforme pourrait résoudre ce problème.

Différences territoriales

De nombreuses oppositions urbain/rural sont apparues, les représentants des espaces ruraux rejoignant une ligne « Tel que cet objectif est formulé, c'est la mort de certains territoires ». L'opposition la plus manifeste s'exprime ainsi : « La Bretagne est-elle pour l'hypermétropolisation et la mort des ruraux ? La fracture territoriale s'aggrave par rapport à Rennes, il faut laisser les territoires, les EPCI, décider chez eux ». Pour eux, l'impossibilité de proposer du terrain à bâtir en extension conduira à ne pas pouvoir maintenir des populations dans les territoires ruraux. Les ménages qui viennent s'installer à la campagne veulent du terrain, notamment pour des chevaux par exemple.

Même s'ils reconnaissent la nécessité de proposer des parcelles plus petites, ils prônent des objectifs différenciés de consommation d'espace entre les différents territoires (« Nous, on n'est pas Rennes ! »). Comment maintenir l'attractivité de certains territoires si la densité est identique à celle des pôles urbains ? Ce serait comme une double peine pour ceux qui financent la fibre et ont peu de recettes fiscales. Le gel du foncier serait ainsi possible pour les communes importantes mais pas pour les petites : il freinerait le développement des petites communes. Le cadre réglementaire est perçu comme essentiellement urbain et appliqué de manière uniforme en milieu rural. Même si d'autres participants font remarquer que les développements ruraux déshabillent certaines villes moyennes... Pour ces participants, différencier est essentiel, ce sont toujours les urbains qui proposent de « sanctuariser » des espaces naturels ou l'espace agricole. Toutes les villes n'ont pas les mêmes possibilités de développement. Il y a nécessité de tenir compte de la diversité des situations économiques des communes (prévoir un système de péréquation ou des droits pour les plus petites selon critères à définir).

D'autres participants notent que l'enjeu pour les territoires ruraux n'est pas forcément la taille élevée des terrains à bâtir mais plutôt l'accès aux services (notamment des médecins) et aux solutions de mobilité (dont le numérique) : sans ces éléments, difficile d'attirer.

Éléments du débat

Se garder une marge pour pouvoir encore construire mais, sans doute, en compensant et en jouant la solidarité entre territoires en Bretagne.

On parle de consommation d'espace uniquement par l'habitat, mais quid des activités économiques et des infrastructures. Certains participants insistent pour ne pas oublier l'activité économique dans l'effort de densification, d'autres pointent que l'emploi est la priorité pour un territoire. Beaucoup s'accordent pour dire que l'habitat et le commerce doivent être visés prioritairement dans les politiques de réduction de la consommation d'espace.

Les obstacles au renouvellement urbain sont spontanément cités :

- Le renouvellement se heurte souvent à l'opposition des riverains (on ne veut pas de voisins, pas d'immeuble en centre-ville)
- Le bimby c'est bien, mais cela reste anecdotique. Il faudrait toutefois l'encourager en informant davantage les

propriétaires

- Attention à la question du prix du foncier qui pousse certains habitants à s'éloigner des villes-centres ou du littoral
- Les indivisions rendent les ventes plus complexes voire non réalisables
- Le coût élevé des opérations de renouvellement urbain comme de la réhabilitation d'un logement peuvent être rédhibitoires : l'accompagnement financier sera un levier nécessaire pour un changement de pratiques.

De plus, le format du lotissement n'est peut-être pas adapté au milieu rural : « La commune a construit un lotissement HQE avec beaucoup de subventions et on a du mal à vendre nos parcelles et pourtant elles sont de 500 à 800 m², alors que l'on a des transactions immobilières sur tout le reste de la commune ». Par ailleurs, les maisons d'occasion sont plus rares en ville alors qu'en milieu rural elles sont abondantes : est-ce que ça ne serait pas un avantage pour les territoires ruraux dans la quête d'accueil de nouveaux ménages ?

Débat sur les sous objectifs

Les sous-objectifs sont contradictoires avec l'objectif « mettre un terme », ils ne suffisent pas à atteindre l'objectif général : faut-il préserver les terres agricoles en général ou seulement celles qui ont de hautes valeurs agronomiques ?

La notion de « tiers sauvage littoral » est totalement inconnue. Elle est évocatrice mais ne semble pas adaptée à toutes les échelles de territoire. Le « tiers sauvage littoral » paraît être un objectif du domaine du possible, mais reste le problème de la loi Littoral qui empêche la densification de certains espaces urbanisés.

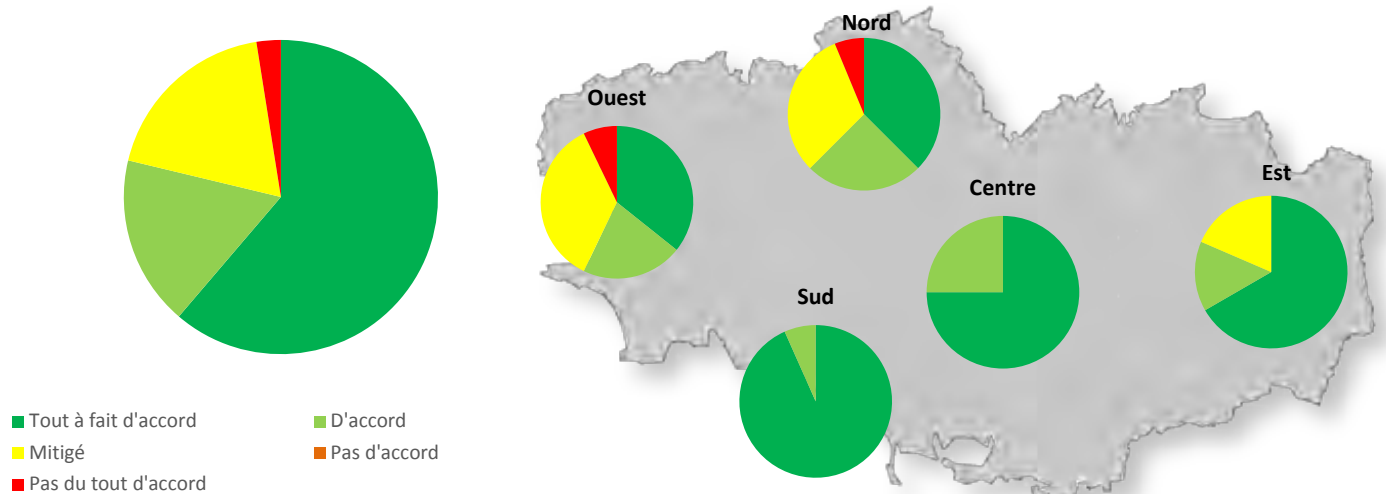
De même, la définition des espaces « à forte valeur qualitative » n'est évidente pour personne. Certains parlent de développer l'agriculture urbaine. D'autres ne sont pas d'accord pour ne sanctuariser que les zones fortement qualitatives, il faut y aller plus largement.

Deux des sous-objectifs peuvent sembler contradictoires : le « tiers sauvage littoral » peut empiéter sur les zones agricoles. Cela pose un problème pour le maraîchage : récemment, en Finistère, un agriculteur bio à proximité du littoral n'a pas pu se développer, ce qui a été perçu comme dommageable, ce projet s'inscrivant bien dans un modèle durable.

Même si c'est une notion à préciser, la sanctuarisation des espaces naturels à forte valeur qualitative est apparue comme une nécessité aux acteurs présents. Protéger les bassins versants, les sanctuariser, conserver la trame verte et bleue ont aussi fait consensus.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 31.1	2,6	2,4	2,0	2,6
Sous objectif 31.2	2,5	2,3	2,0	2,4
Sous-objectif 31.3	2,6	2,4	1,9	2,5
Sous objectif 31.4	2,3	2,4	2,0	2,4

OBJECTIF N°32 – RENFORCER LA PARTICIPATION DES CITOYENS A L’ACTION COLLECTIVE



Consensus

L'objectif 32 est reçu favorablement. Les participants s'accordent sur les éléments suivants :

- La participation des citoyens est nécessaire ;
- Elle doit permettre l'adhésion des citoyens ;
- Elle doit faciliter le lien entre décisionnaires et société civile ;
- La concertation ce n'est pas défendre son point de vue mais bien œuvrer pour l'intérêt commun ;
- Actuellement la participation citoyenne comporte un biais important : les personnes concertées sont souvent les mêmes. Seuls ceux capables de s'exprimer, qui ont les liens sociaux, les codes... sont présents aux réunions de concertation.

Dissensus

Les éléments de désaccord concernent davantage les questions de mise en place de la concertation, de son utilité et de son intégration par les élus dans leurs prises de décisions.

Sur certains projets et notamment ceux impactant le quotidien des citoyens (changement paysager important, opération de rénovation urbaine...), la concertation ne favorise pas la prise de décision politique et peut considérablement ralentir la bonne tenue d'un projet, voire même en menacer l'existence. De par sa nature, la concertation ne favorise pas l'action. Il est donc essentiel de bien fixer des règles du jeu dès le départ.

Différences territoriales

Il n'y a pas vraiment de différences territoriales significatives sur la participation citoyenne, tous les acteurs s'étant exprimés y retrouvent les mêmes intérêts mais aussi les mêmes difficultés (mobiliser les citoyens, toucher le plus de monde possible...).

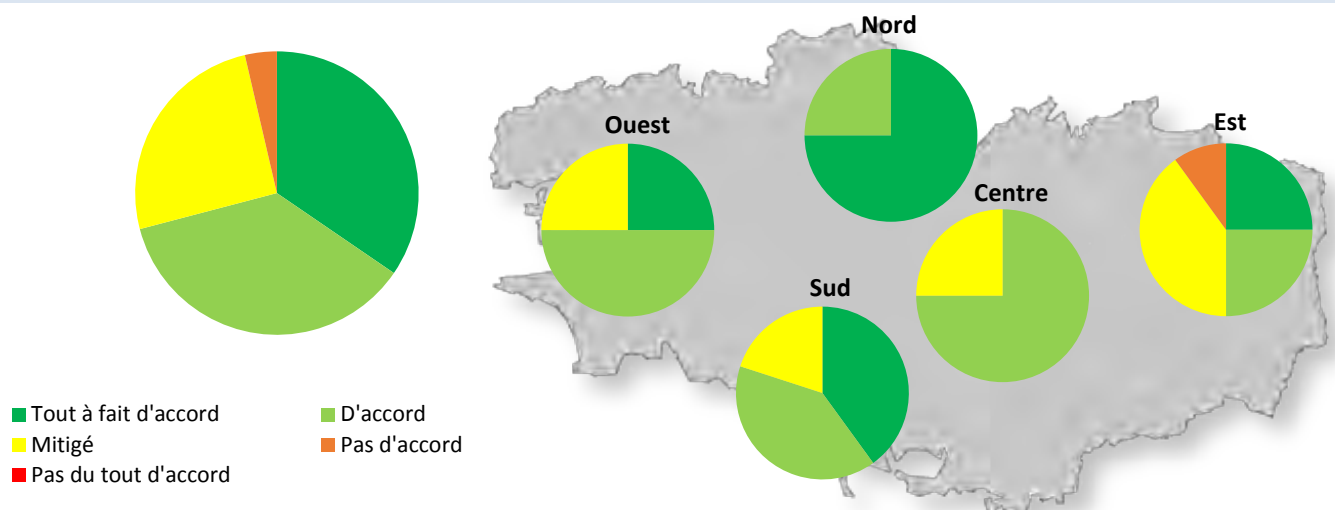
Éléments du débat

Les membres des ateliers considèrent qu'il est impossible de dissocier participation et éducation. La participation citoyenne doit être développée par l'éducation. Il faut donc se doter des outils pour la réussir, innover et l'optimiser plutôt que de s'en passer au de la réduire à un exercice alibi.

La question de l'égalité femme-homme a interrogé les participants. Tous s'accordent sur le fait que cet objectif est essentiel mais la majorité ne voit pas le lien avec l'objectif et la participation citoyenne.

	Concerné	Faisabilité	Maitrise	Urgence
Sous-objectif 32.1	2,9	2,6	2,3	2,5
Sous objectif 32.2	2,8	2,7	2,3	2,5

OBJECTIF N°33 – CONFORTER UNE ARMATURE URBAINE ET TERRITORIALE AU SERVICE D'UN DOUBLE ENJEU D'ATTRACTIVITE ET DE SOLIDARITE



Consensus

La grande majorité des participants est d'accord avec l'objectif 33 et juge nécessaire de préserver l'organisation du territoire breton qui bénéficie d'un maillage fin de villes moyennes et bourgs ruraux autour des principales polarités, facteur d'attractivité territoriale.

Les participants s'accordent sur la nécessité de favoriser la concertation entre les acteurs de l'aménagement du territoire et les citoyens, pour développer des contractualisations à plusieurs échelles prenant en considération les spécificités de chacun, dans un souci de préservation de la qualité de vie. L'objectif est notamment de redynamiser les pôles ruraux et villes moyennes en limitant la consommation d'espaces agricoles et de stopper le desserrement autour des grands pôles urbains, synonyme de temps de transport domicile-travail de plus en plus long.

Dissensus

Les avis mitigés portent principalement sur le sous-objectif « Mettre en place les droits et devoirs afférents à l'armature territoriale » (33.1) qui, pour les représentants des communes rurales, péri-urbaines et des villes moyennes, paraît illusoire car leurs territoires seront très souvent défavorisés vis-à-vis des métropoles qui concentrent les investissements à coût moindre (exemple du déploiement de la fibre qui coûte bien plus cher pour les habitants des territoires ruraux que pour ceux des grandes métropoles).

Par ailleurs, la question de la localisation de l'emploi apparaît centrale. Les politiques n'auront pas d'efficacité pour faire évoluer les modes de vie si les entreprises continuent à se concentrer dans les métropoles et si les territoires bretons se concurrencent.

Différences territoriales

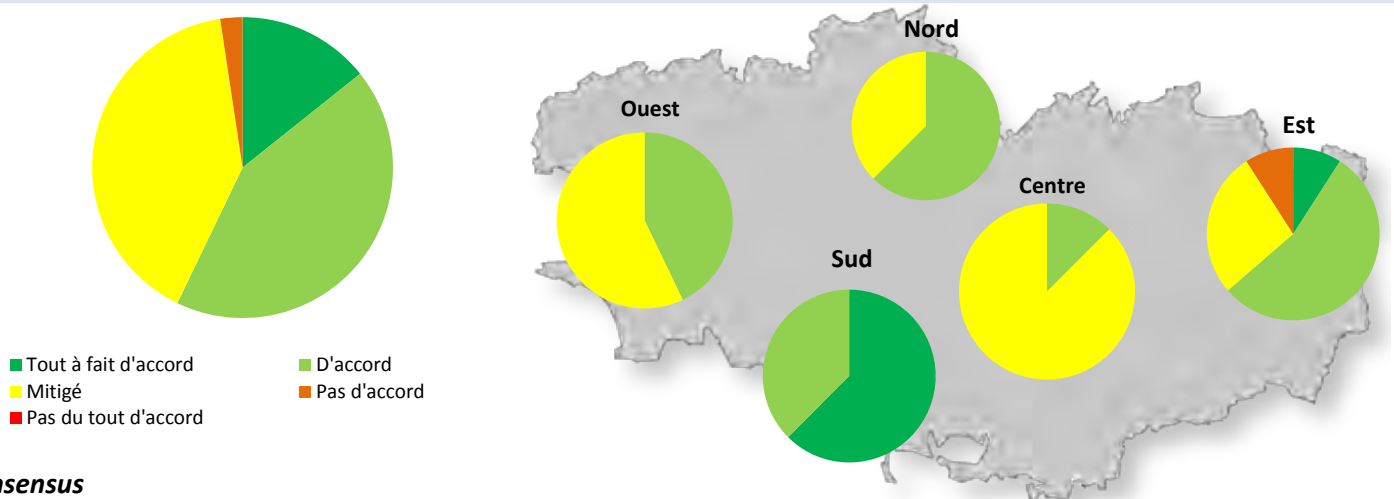
Les représentants des territoires ruraux s'interrogent sur les risques d'accentuer le développement des principaux pôles et souhaitent mettre davantage l'accent sur la solidarité entre les territoires, les villes et leurs périphéries. Il a ainsi été proposé de retirer le terme « urbaine » de l'objectif 33 en considérant que l'armature territoriale doit avant tout prendre en compte toutes les composantes des espaces de vie bretons.

Éléments du débat

L'objectif 33.1 interpelle les participants qui ne trouvent pas « claires » les notions de droits et devoirs afférents à l'armature régionale et souhaiteraient que cela soit mieux explicité. Concernant l'objectif 33.2, la question a été posée de ne pas accentuer les inégalités entre des pôles urbains, déjà bien connectés, et des territoires ruraux isolés qui nécessitent la mise en place de solutions de déplacements innovantes.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 33.1	2,4	2,1	1,8	2,3
Sous objectif 33.2	2,6	2,1	1,8	2,3

OBJECTIF N°34 – REDUIRE LES EFFETS DE LA RELEGATION SOCIALE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE LOGEMENT



Consensus

Les valeurs véhiculées par l'objectif 34 sont accueillies favorablement. Les participants rappellent que dès qu'on propose une offre de qualité il y a une demande, y compris en zone rurale. Par ailleurs, le logement social y a valeur de produit d'appel pour fixer une population sur la commune pour son futur parcours résidentiel. L'objectif suppose une évolution des mentalités : ne pas systématiquement être propriétaire de son logement. Cette notion de parcours résidentiel mérite un travail particulier pour s'adapter à la réalité des parcours de vie d'aujourd'hui, qu'ils soient familiaux (divorce, recomposition, décès, desserrement...) ou professionnels (mutations fréquentes, instabilités...).

La notion du recours à la rénovation est importante. Elle est identifiée comme un levier pour résoudre les problèmes de vacance et de recours à l'extension urbaine dont le coût rend celui de la rénovation peu concurrentiel pour l'instant.

Dissensus

L'avis mitigé porté à l'objectif 34 tient essentiellement à son sous-objectif 34-2 (« Parvenir dans tous les territoires à un parc de 30 % de logement sociable ou abordable »). Si l'ensemble des participants adhère aux valeurs qu'il véhicule, la manière de le décliner fait débat. Une application uniforme de ce sous-objectif semble peu opérante. Il manque une précision quant à son échelle d'application/d'appréciation qui ne peut pas être l'échelle communale. Les échelles EPCI ou SCoT apparaissent comme les plus adaptées, à charge pour elles de décliner localement la répartition finale.

L'objectif ne peut être efficient sans un travail préalable sur la revitalisation des centres (de communes, d'agglomérations), seuls aptes à accueillir avec efficacité sociale ces logements : proximité des commerces, services, offre de mobilité... Cette dernière est importante dans la mesure où elle peut peser fortement sur les charges d'un ménage.

La notion de logement abordable doit être rapportée à la situation des ménages du territoire sur lequel l'objectif se décline. Cette notion est jugée comme prépondérante sur des territoires tendus et chers et l'objectif en la matière pourrait être plus élevé.

Différences territoriales

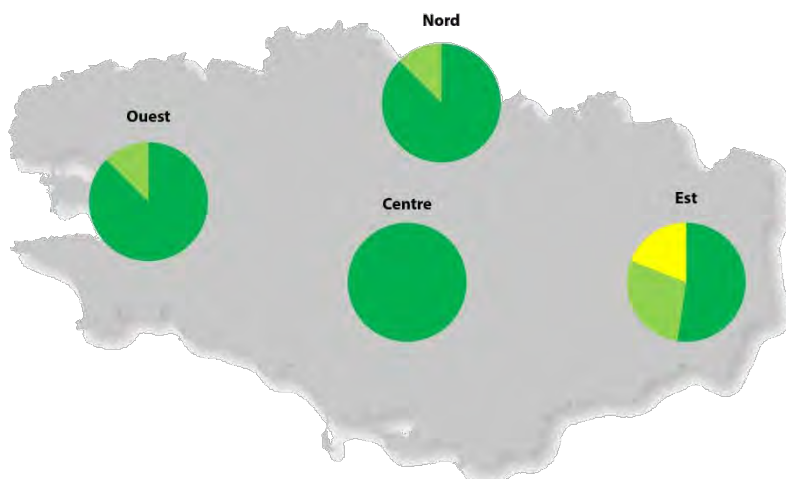
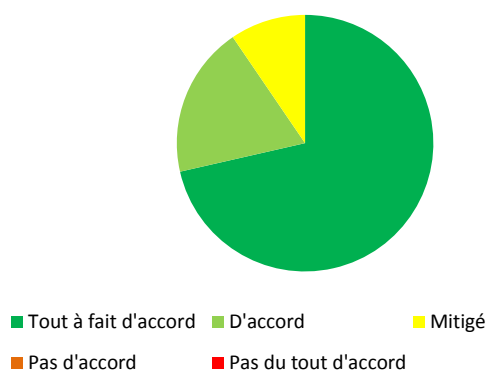
Les territoires ruraux ont une appréciation beaucoup plus mitigée de l'objectif, sentant toute la difficulté à le réaliser dans des conditions qui soient favorables aux occupants de ces logements. Les territoires littoraux nord et sud font état également d'une grande complexité dans la mise en œuvre de tels objectifs, en particulier s'agissant du logement abordable.

Éléments du débat

L'horizon de l'objectif et du sous objectif 34.2 mérite d'être précisé et ne doit pas être trop lointain et être plus précis quant à la répartition entre neuf et rénovation. Ainsi, le lien avec l'objectif 35 (lutte contre la précarité énergétique) doit être fait. Par ailleurs, le terme « relégation sociale » a été jugé négativement.

	Concerné	Faisabilité	Maitrise	Urgence
Sous-objectif 34.1	2,6	2,2	1,8	2,4
Sous objectif 34.2	2,4	1,8	1,9	2,1

OBJECTIF N°35 – LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE



La Cop Sud ne s'est pas exprimée sur ce sujet et aucune autre COP territoriale n'a débattu de cet objectif. Les quelques éléments ci-dessous sont issus des réflexions spontanées relevées lors du balayage global des objectifs à l'aide de l'abaque de Régnier.

Consensus

Les participants sont globalement d'accord avec cet objectif. Il a été par conséquent peu abordé au cours des débats dans les ateliers.

Dissensus

Le parc privé doit également être pris en compte, en raison de son ancienneté.

Différences territoriales

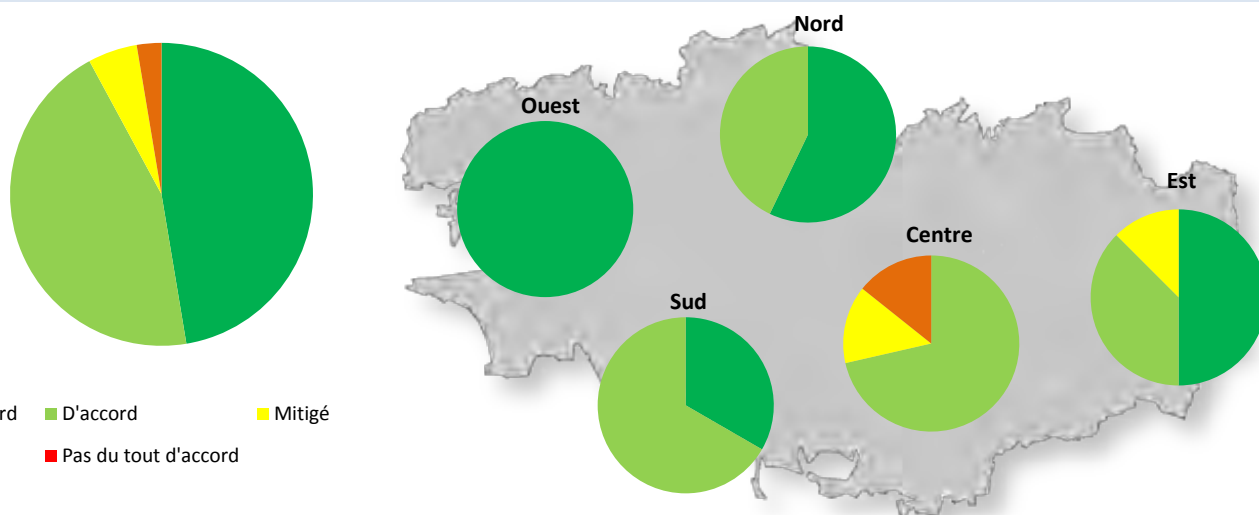
Non débattu.

Éléments du débat

Non débattu.

	Concerné	Faisabilité	Maitrise	Urgence
Sous-objectif 35.1	2,7	2,3	2	2,8

OBJECTIF N°36 – FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES TERRITOIRES



Consensus

L'objectif 36 est reçu favorablement. Les éléments de désaccord concernent davantage des questions de formulation, notamment des sous-objectifs. Les participants s'accordent sur 3 principes pour favoriser l'égalité des chances du territoire :

- Simplifier les périmètres en Bretagne. « *Il y a trop de territoire !* »
- Mutualiser, coopérer davantage entre territoires bretons, notamment en matière de moyens humains et financiers ;
- Sortir de la logique « d'appels à projet », qui renforce les inégalités entre territoires.

Différences territoriales

Le littoral breton et les deux métropoles sont les territoires les plus attractifs et, généralement, les plus mis en avant. Comment développe-t-on le centre Bretagne ? En faisant plus de péréquation, en développant davantage les coopérations entre métropoles et territoires ruraux ? Trois sujets sont particulièrement identifiés :

- Les fonds européens : mettre en place une *task force* pour les mobiliser et les mettre au service de tous les territoires
- La mobilité : développer les transports en commun, les modes actifs pour recréer de l'attractivité dans le centre Bretagne
- La desserte numérique : un conseil régional plus offensif (pénalités ?) vis-à-vis des opérateurs pour desservir des territoires qui ne le sont pas aujourd'hui.

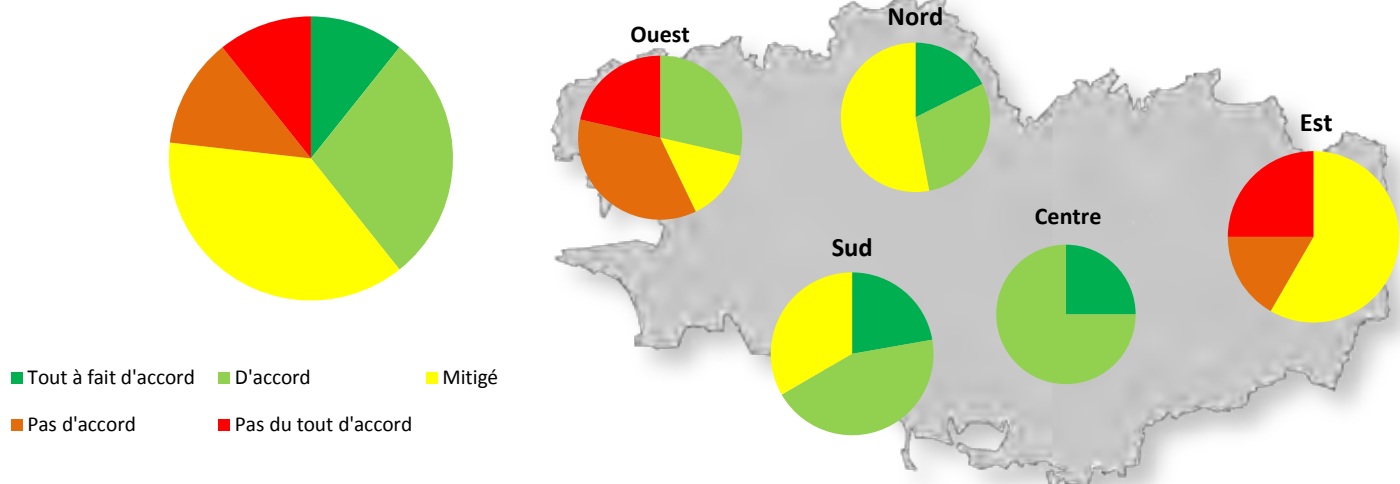
Autres éléments du débat

« *Il y a trop de frontières en Bretagne* ». Les périmètres des EPCI ne coïncident pas assez avec les bassins de vie des Bretons. Ils sont incohérents avec leurs modes de vie. Ce constat vaut, par exemple, en matière de transport. Les services de transports urbains dépendent d'AOT aux périmètres calqués sur ceux des EPCI. Ces périmètres sont illisibles pour l'utilisateur et, donc, contre-performants.

Il faut stopper la logique de mise en concurrence des territoires. Les « appels à projets », qui sont devenus une forme banale de distribution de l'argent public, sont perçus comme fortement inégalitaires car favorisant toujours plus ceux qui disposent de l'ingénierie territoriale leur permettant d'y répondre. Les subventions vont aux territoires qui développent des projets et les territoires qui développent des projets sont ceux qui touchent des subventions : « cercle vertueux ». À l'inverse, les territoires disposant de peu d'ingénierie développent peu de projets et sont donc mis à l'écart des appels à projet : « cercle vicieux ». C'est pourquoi, il serait nécessaire de mieux partager l'ingénierie sur le territoire breton.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 36.1	2,7	2,6	1,8	2,7
Sous-objectif 36.2	2,7	2,6	1,8	2,3
Sous-objectif 36.3	2,7	2,6	2,1	2,4

OBJECTIF N°37 – REINVENTER L’ACTION PUBLIQUE, SA CONCEPTION ET SA MISE EN ŒUVRE EN REPONSE AUX USAGES REELS DE NOS CONCITOYENS



Consensus

Suite aux importantes réformes territoriales, certains participants sont d'accord avec la notion de projet pour les territoires et plus particulièrement à l'échelle des pays. La participation des citoyens est dans ce contexte indispensable pour une meilleure appropriation et compréhension des politiques publiques. Les élus communautaires sont essentiels pour défendre un projet, une vision plus globale. Les règles doivent être communes et être appliquées dans tous les territoires.

Dissensus

Plus de 60 % des opinions exprimées sont mitigées ou en désaccord avec cet objectif. Une des principales critiques avancées est un manque de compréhension sur son but réel. Le sous-objectif semble incomplet pour répondre à l'objectif principal avec notamment la question de la concertation citoyenne qui n'apparaît pas. Plusieurs termes employés ne suscitent que peu d'adhésion. Faut-il réellement tout réinventer après une période de profondes modifications des compétences et des territoires des collectivités ? Une période de stabilité peut-elle être envisagée ? L'élargissement territorial et les différentes réformes sont perçus comme ayant entraîné un éloignement des services publics de la population. Dans ce nouveau contexte, l'élu communal est moins bien représenté dans les instances, ce qui participe à un sentiment de perte de proximité avec la prise de décision.

Différences territoriales

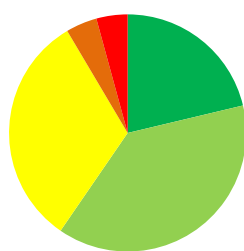
Dans l'ouest et plus encore l'est de la Bretagne, le débat a davantage porté sur la notion d'intercommunalité XXL. La perte de la proximité des habitants, mais aussi désormais celle des élus communaux des prises de décisions, a été régulièrement pointée. Dans le même temps, la crainte d'un éloignement des politiques publiques et compétences exercées avec le terrain, le quotidien vécu par les maires et les habitants a été exprimée.

Éléments du débat

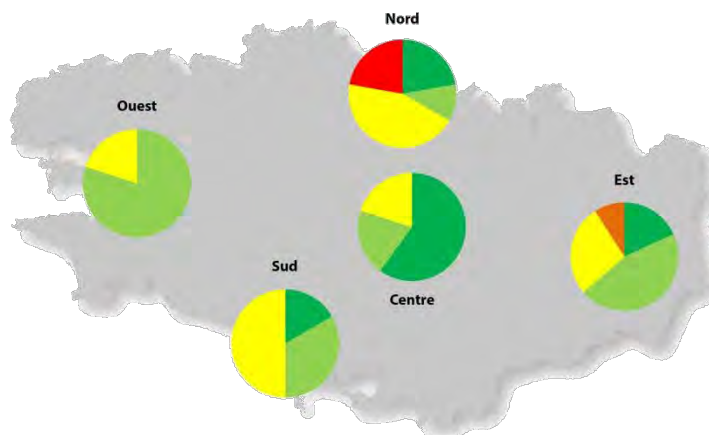
Dans l'ensemble il est proposé de reprendre cet objectif et sous-objectif en intégrant les notions de concertation citoyenne : de mieux définir les échelles territoriales pertinentes en fonction de l'action, du service. Il s'agit parfois de changer de terme comme « réinventer » qui peut suggérer que l'existant n'est pas en prendre en compte. La notion de bassin de vie est floue et a été à plusieurs reprises questionnée. La mutualisation des services est intéressante, mais les fusions remportent moins d'adhésions. Dans ce nouveau contexte, c'est la gouvernance qui doit être repensée. Les citoyens, les conseils de développement et les élus communaux doivent trouver leur place suite à la loi NOTRe. Le SRADDET peut-être légitime pour imposer ce type de démarche. Selon une partie des participants, le projet de territoire doit émaner en premier lieu de ceux qui le composent. C'est un pré-requis indispensable pour qu'il fonctionne.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
37	2,4	2,0	1,9	2,0

OBJECTIF N°38 – REINVENTER L’OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION ET SON ORGANISATION POUR GARANTIR L’EGALITE DES CHANCES



■ Tout à fait d'accord ■ D'accord ■ Mitigé
■ Pas d'accord ■ Pas du tout d'accord



Consensus

La santé et l'éducation sont jugées comme des services prioritaires qu'il convient de garantir à la population. Les solutions de télémédecine sont à étudier, mais elles ne remplaceront pas le contact humain. Le système de soin, de la formation aux incitations à l'implantation géographiques, est à revoir dans son ensemble.

Dissensus

Selon les participants, il est impossible d'avoir les mêmes services pour tout le monde sur l'ensemble de la Bretagne. Les coûts pour atteindre cet objectif sont jugés trop importants, le rendant peu applicable. Les différences entre les territoires existent et n'ont pas forcément vocation à être comblées ; les personnes s'implantant dans les territoires ruraux savent qu'ils n'auront pas accès à la même offre que dans une grande agglomération. De plus, certaines personnes s'installant en milieu rural ou péri-urbain ne sont pas nécessairement demandeuses du même niveau de services qu'en milieu urbain.

Différences territoriales

Non pertinent.

Éléments du débat

Il est nécessaire de mettre en place une réflexion s'appuyant sur l'armature territoriale, afin de hiérarchiser les niveaux de services à la population et ne pas multiplier les coûts. La réflexion à mener sur l'accessibilité aux différents services doit également s'articuler avec la question des transports et de la mobilité de l'ensemble des populations et des territoires.

Les participants s'interrogent également sur la nécessité de prendre en compte les questions culturelles et préfèrent que la santé et l'éducation soient traitées en priorité.

Ces objectifs mériteraient d'être précisés et approfondis, la notion d'« égalité » étant jugée extrêmement structurante et impossible à réaliser sans entraîner des surcoûts importants.

	Concerné	Faisabilité	Maîtrise	Urgence
Sous-objectif 38.1	2.2	1.8	1.6	1.9
Sous-objectif 38.2	2.1	2.2	1.9	1.8
Sous-objectif 38.3	2	2,1	1.6	2.1
Sous-objectif 38.4	2.3	2,1	1.9	2.2
Sous-objectif 38.5	2.3	2.2	1.8	2.1
Sous-objectifs 38.6	2.5	2.5	1.9	2.7
Sous-objectifs 38.7	2.5	2.5	1.9	2.7

Les COP territoriales, en mettant en débat les propositions d'objectifs de la Breizh COP ont permis de recueillir de nombreux retours des participants. Dans l'ensemble, les valeurs sont partagées et comprises par la majorité d'entre eux. Les réserves exprimées, à l'exception de quelques objectifs précis, concernent principalement la mise en œuvre de la Breizh COP, son niveau d'ambition et le besoin d'en préciser les contenus.

Ce dernier point est en effet essentiel. Un travail d'information et d'explications complémentaires faciliterait l'appropriation de la Breizh COP et de ses orientations par les Bretons. En les mettant en perspective, il participerait à la réussite de cette dernière. Cet approfondissement permettrait en particulier de spécifier les niveaux d'efforts demandés pour les objectifs chiffrés. Ils sont en l'état, difficiles à juger et apprécier sauf pour les experts des sujets concernés.

Pour permettre une meilleure adhésion aux objectifs de la Breizh COP il serait également nécessaire de leur fixer des horizons temporels et de les phaser au-delà de l'horizon générique « Bretagne 2040 ». Ces précisions permettraient aux acteurs d'appréhender les trajectoires et les dynamiques dans lesquelles inscrire leurs actions comme celles de leur territoire afin d'atteindre ces objectifs.

En effet, les collectivités locales, outre la réalisation des documents de planification dont elles ont la charge, portent de nombreuses politiques créées à leur initiative (PLH, PDU, PCAET, etc...) comme elles appliquent celles qui s'imposent à elles. Les thématiques de ces démarches se recoupent et se croisent, avec des échéances temporelles à chaque fois différentes. La présentation des objectifs de la Breizh COP ainsi que celles des trajectoires permettant de les réaliser faciliteraient leur prise en compte et leur intégration dans l'ensemble des projets sur lesquels elles interviennent.

Les précisions apportées sur le phasage des objectifs donneraient également la possibilité aux territoires d'anticiper et de gérer la période de transition, que ce soit pour la traduction réglementaire dans les différents documents de planification de ces mêmes objectifs ou pour se donner les marges de manœuvre nécessaires pour conjuguer leurs projets de territoire avec celui de la Breizh COP. Certains objectifs ne pourront en effet s'appliquer à court terme et nécessiteront des étapes successives pour leur accomplissement.

En outre, l'accompagnement des territoires est un point essentiel pour la réussite de la Breizh COP. Au-delà d'éventuelles aides régionales pour des objectifs nécessitant la mobilisation de moyens financiers lourds (densification urbaine, rénovation énergétique...), les territoires de Bretagne ne bénéficient pas tous d'une ingénierie suffisante pour mettre en œuvre les objectifs de la Breizh COP ; que ce soit pour la conception des actions à mener, leur mise en œuvre ou leur suivi. Les données environnementales ou relatives à la mobilité sont, par exemple, difficiles et coûteuses à obtenir pour des territoires dont les budgets sont déjà fortement contraints. En l'absence de ces données et d'une ingénierie adéquate, il leur sera donc délicat de décliner les objectifs de la Breizh COP en actions opérationnelles et adaptées aux territoires et d'en contrôler les effets dans le temps.

De manière plus générale, l'association des territoires à la définition des objectifs de la Breizh COP est perçue comme essentielle à son futur succès. Il est nécessaire d'aller plus loin que la séquence de concertation qui vient d'avoir lieu. Les territoires bretons souhaitent, en effet, être plus fortement impliqués dans l'élaboration de la Breizh COP et de sa déclinaison dans le SRADDET. Outre la levée des inquiétudes liées à la compatibilité des documents infrarégionaux avec ce schéma, une association plus approfondie des territoires et des acteurs permettrait de lever l'impression ressentie de voir la Breizh COP s'élaborer sans réelle concertation opérationnelle. Pour cela, des temps de travail spécifiques avec les territoires permettant de partager et fixer ensemble la méthode, les définitions et les politiques de mise en œuvre des objectifs semblent indispensables pour que les collectivités, maillons essentiels à la réussite de la Breizh COP, soient pleinement impliquées dans la réussite de ce projet.

A ce titre, la question de l'armature territoriale et des droits et devoirs qui y sont associés, nécessiterait un travail spécifique avec tous les territoires, une définition précise de tous les niveaux de polarités ainsi que les conséquences associées à chacune d'entre elles. L'expérience acquise au cours de l'élaboration des SCoT et des PLUi montre, à ce sujet, toutes les difficultés liées aux approches de hiérarchisation des villes au sein d'une même armature.

D'autres thématiques sont également complexes à appréhender. Sont apparues, de manière récurrente dans les différents ateliers, le foncier, le logement, les mobilités ou encore la gestion de la ressource en eau. Ces sujets transversaux ont des enjeux qui dépassent les limites administratives actuelles des territoires. Ils nécessitent une

concertation à mener avec tous les acteurs avant que ne puissent être fixés précisément les objectifs et les politiques nécessaires à leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, la Breizh COP est une occasion à saisir. En s'appuyant également sur des personnes qualifiées, elle permettrait d'assurer une médiation entre tous les territoires et leurs élu.e.s et d'instaurer un dialogue dépassant les concurrences territoriales. Elle pourrait créer, le cas échéant, les conditions d'une meilleure solidarité entre tous les Bretons.

